



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Concilier climat, nature et développement

UNE AMBITION TRANSVERSALE
POUR LA PLANÈTE
2025-2030



Les solutions
DU GROUPE AFD

#MondeEnCommun



AVANT-PROPOS

Une **ambition rehaussée** en faveur du climat et de la nature. P. 1



CONTEXTE

Un nécessaire sursaut pour **atteindre les ODD environnementaux** P. 2



SOLUTIONS

Axe 1 : maximiser notre impact sur les ODD environnementaux P. 10

Axe 2 : réorienter les flux financiers vers un développement soutenable P. 18

Axe 3 : mobiliser les acteurs publics, privés, la société civile et l'expertise P. 22

Axe 4 : poursuivre l'évolution de nos pratiques internes P. 30



PERSPECTIVES

Une **feuille de route prospective et vivante** pour la planète P. 36

AVANT-PROPOS

Une **ambition rehaussée** en faveur du climat et de la nature

Dans un contexte international marqué par l'intensification des crises¹, l'AFD s'est engagée dès 2017 à aligner systématiquement ses actions sur l'Accord de Paris et devient pionnière parmi les bailleurs de fonds sur les enjeux de préservation de la planète. Sa stratégie « climat et développement 2017-2022 » est devenue un marqueur fort de son identité, à travers quatre engagements fondamentaux : évaluer ses opérations pour garantir leur cohérence avec les trajectoires de décarbonation et de résilience des pays (« 100 % Accord de Paris »), consacrer au moins 50 % des financements annuels dans les États étrangers à des projets à cobénéfice climat, contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissements, et coconstruire des solutions et peser sur les normes.



Mexique. Proparco finance le développement de 10 000 hectares de plantations forestières commerciales et certifiées. Ce projet favorise la reforestation des zones dégradées et la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à la séquestration du carbone.

Ce positionnement a renforcé la visibilité internationale du Groupe et confirmé son rôle d'accompagnement auprès de ses partenaires et clients dans la mise en œuvre de leurs contributions à l'Accord de Paris. Depuis, ce socle s'est enrichi.

L'adoption, en décembre 2022, de l'Accord de Kunming-Montréal – nouveau cadre mondial pour la biodiversité – a marqué un tournant : il propose une gestion intégrée des enjeux biodiversité et climat, et établit pour la première fois un cadre mondial contraignant, visant à stopper et à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

Adopté en décembre 2024, le nouveau Plan d'orientation stratégique du groupe AFD réaffirme² la volonté de soutenir des trajectoires de développement à la fois prospères, écologiques, inclusives et participatives. Il rappelle les engagements pris par les États dans l'Agenda 2030 : le développement durable ne peut être atteint que

Un nouveau tournant mondial après la COP21 : l'Accord de Kunming-Montréal marque une étape majeure pour la biodiversité

si les sociétés garantissent un plancher social tout en respectant un plafond écologique, condition indispensable au maintien des équilibres et des limites planétaires³.

Pour y parvenir, les institutions financières publiques sont appelées à participer au renforcement des acteurs et des politiques publiques, ainsi qu'à la transformation du système financier dans son ensemble. Le groupe AFD entend ainsi maximiser l'impact et les résultats de

ses interventions et accompagner un changement fondamental et rapide des trajectoires de développement.

Cette nouvelle feuille de route s'inscrit pleinement dans cette ambition. Elle maintient l'engagement précédent (« 100 % Accord de Paris »), tout en élargissant le périmètre des problématiques prises en compte et en poursuivant la transformation de ses modes de faire et de ses instruments financiers sur les enjeux « planète⁴ ». ●

(1) Crises géopolitiques, changements climatiques, perte de biodiversité, pollution.

(2) À travers l'engagement « 100 % ODD ».

(3) A. L. Fanning, D. W. O'Neill, J. Hickel et N. Roux, « The Social Shortfall and Ecological Overshoot of Nations », *Nature Sustainability*, p. 26-36, 2022.

(4) Le terme « planète » est entendu ici comme l'ensemble des enjeux liés au climat, à la biodiversité, aux ressources naturelles et aux océans, intégrés de manière transversale pour soutenir des trajectoires de développement compatibles avec les limites planétaires.



Un nécessaire sursaut pour atteindre les ODD environnementaux

Première banque publique de développement à s'être engagée dans un alignement systématique de ses actions avec les objectifs de l'Accord de Paris, le groupe AFD maintient cet engagement et renforce son ambition.

Maroc. Dans le douar d'Izerki, l'AFD soutient Agrisud pour accompagner des familles agricoles de la commune de Ghassate vers une agriculture durable, professionnelle et agroécologique, améliorant ainsi leurs conditions de vie et leur sécurité alimentaire.

Climat, biodiversité et développement durable sont indissociables. Devenus des enjeux centraux de la géopolitique mondiale, leur dégradation affecte les populations les plus vulnérables. Les accords internationaux appellent ainsi les institutions de développement à jouer un rôle déterminant pour accélérer une transition juste et durable.

L'INTERDÉPENDANCE ENTRE CLIMAT, BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon le dernier rapport du GIEC, les dérèglements climatiques amplifient les pressions sur

la nature : vagues de chaleur, sécheresses, acidification des océans ou événements extrêmes altèrent les habitats et menacent les espèces. En retour, la destruction des écosystèmes – forêts, zones humides, récifs coralliens – affaiblit la capacité de la planète à stocker le carbone, réguler le climat et atténuer les effets des catastrophes naturelles. Ainsi, climat et nature⁵ forment un tout : protéger les écosystèmes permet de renforcer la résilience climatique ; stabiliser le climat permet de donner une chance à la nature de se régénérer. Répondre à ces deux urgences exige une transformation conjointe des modèles de développement, dans une approche cohérente et basée autant que possible sur les solutions fondées sur la nature.

Effondrement de la biodiversité, changements climatiques, pollutions et dégradation des sols sont intrinsèquement liés et risquent d'empêcher l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) – tels que la sécurité alimentaire (ODD 2), la santé humaine (ODD 3), l'accès à la ressource en eau (ODD 6), l'énergie propre (ODD7), les industries et infrastructures (ODD 9), les villes durables (ODD 11)⁶, la vie aquatique (ODD 14) – mettant en danger les acquis de développement.

Ce constat appelle une réponse conjointe et une ambition commune pour infléchir, au plus vite d'ici 2030, le développement d'économies et de sociétés qui répondent aux objectifs du développement durable.

DES IMPACTS PLUS SÉVÈRES POUR LES PLUS VULNÉRABLES

Affectant l'ensemble de la planète, les changements climatiques et la perte de biodiversité frappent de manière disproportionnée les populations et les pays les plus pauvres et vulnérables. 70 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté dépendent directement des espèces sauvages⁷ – elles-mêmes menacées par les dérèglements climatiques, les changements d'usage des sols et les pollutions. Ces bouleversements touchent particulièrement les femmes, les enfants, les personnes âgées, ainsi que celles et ceux qui tirent leurs moyens de subsistance de la terre et de la mer. Dans les Outre-mer, les territoires insulaires sont confrontés aux effets des changements climatiques et les territoires français les plus riches en biodiversité sont également en première ligne de ces changements. Si la transition vers des économies décarbonées constitue un enjeu fondamental à l'échelle mondiale, il

(5) Tout au long du document, le terme « nature » ou « positif pour la nature » est utilisé au même titre que le terme « biodiversité ». Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le terme « nature » désigne l'ensemble des systèmes vivants et non vivants qui composent la planète : espèces animales et végétales, paysages, écosystèmes terrestres et marins, mais aussi leurs interactions entre elles et avec les éléments comme le climat, les sols, l'eau, l'air, etc. La nature peut être vue comme un « tout », dont la biodiversité est une composante essentielle.

(6) Article de Nerini et al., « Connecting Climate Action with Other Sustainable Development Goals », *Nature*, 2019.

(7) Une personne sur cinq dépend des plantes sauvages, des algues et des champignons pour sa nourriture et ses revenus, 2,4 milliards de personnes (une personne sur trois dans le monde) dépendent du bois de chauffage pour cuisiner ; près de 100 millions de personnes travaillant dans la pêche de capture vivent de la pêche à petite échelle.

est tout aussi impératif de relever les défis liés à la mise en œuvre de mesures d'adaptation, de préservation et de restauration de la biodiversité, socialement justes et ancrées dans les territoires.

En outre, les migrations climatiques et environnementales représentent un phénomène croissant dans nos pays partenaires. En 2023, plus de 26 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de phénomènes climatiques extrêmes, qui sont désormais la principale cause de déplacements internes – devant les conflits. L'ampleur de ces migrations est difficile à mesurer. D'autant plus qu'à travers des phénomènes soudains ou des changements progressifs, le climat interagit avec d'autres facteurs, tels que les dynamiques démographiques, économiques, sociales et politiques, exacerbant ainsi davantage les vulnérabilités préexistantes.

À l'échelle internationale, la gouvernance des migrations climatiques et environnementales reste un défi majeur. Il n'existe actuellement ni cadre juridique contraignant, ni définition universellement acceptée des « migrants climatiques et environnementaux ». Il est d'autant plus difficile de définir ce terme que les migrants eux-mêmes ne considèrent pas toujours les causes climatiques et environnementales comme les principaux moteurs de leur mobilité.

Lorsque les déplacements sont inévitables, il s'agit, d'une part, de mettre l'accent sur la protection des personnes déplacées, la réduction des vulnérabilités, l'accès aux droits et aux services de base, et la cohésion sociale. D'autre part, les migrants peuvent également être considérés comme des acteurs du développement, y compris dans la réponse aux enjeux climatiques et environnementaux.

ENJEUX GÉOPOLITIQUES : UNE NOUVELLE ÈRE POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

Selon Pierre Charbonnier⁸, la paix, telle qu'elle a été construite depuis la Seconde Guerre

mondiale, s'est appuyée sur l'exploitation des ressources fossiles, assurant la stabilité géopolitique, mais engendrant une dégradation environnementale. Face aux limites planétaires et aux crises climatiques actuelles, la transition énergétique est désormais un enjeu de puissance et de souveraineté, qu'il s'agisse du contrôle des énergies fossiles, des terres rares ou de l'eau. Ces tensions cristallisent une transformation de l'ordre mondial, marquant l'entrée dans une nouvelle ère caractérisée

par la reconfiguration du commerce international, l'évolution des flux d'investissement vers des secteurs « verts », la montée en puissance des enjeux liés à la souveraineté énergétique, la création d'emplois et la compétitivité.

Les changements climatiques sont reconnus également comme un multiplicateur de menaces pour la paix. Selon le Conseil de sécurité des Nations unies, 60 % des pays les plus vulnérables aux dérèglements

climatiques sont également touchés par des conflits armés⁹. Une action renforcée en faveur du climat et de la préservation des écosystèmes pourrait ainsi devenir un vecteur de stabilité et de paix, en lien direct avec l'ODD 16.

UNE TRANSITION NÉCESSAIREMENT ÉQUITABLE ET ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES

Dans ce contexte, les pays en développement sont souvent en première ligne face aux conséquences des dérèglements climatiques et particulièrement vulnérables à ces recompositions.

À la fois pour des enjeux d'équité – au sein des populations et entre pays – et pour éviter que les pays les plus vulnérables demeurent dans une « trappe¹⁰ » de dépendance et d'inégalité, il est impératif d'accompagner la transformation de nos clients et partenaires dans leurs trajectoires de développement, tels qu'ils la définissent eux-mêmes.

Cette recherche d'équité doit être adaptée et ancrée dans des territoires spécifiques, prendre en compte les particularités géographiques, culturelles, économiques et sociales de chaque région. Cela implique de concevoir



Canada. Adopté lors de la COP15 en décembre 2022, l'Accord de Kunming-Montréal établit un cadre mondial pour protéger la biodiversité d'ici 2030. Il prévoit notamment de préserver 30 % des terres et des mers, de restaurer les écosystèmes dégradés et de renforcer le financement des pays en développement.

et mettre en œuvre des actions et des projets qui répondent aux besoins. L'objectif est d'intégrer pleinement les communautés, les acteurs locaux et les ressources du territoire dans les stratégies de développement, afin d'assurer une transformation plus équitable et ancrée dans la réalité locale.

Cela appelle également des approches renouvelées dans les contextes fragiles : une meilleure articulation entre action humanitaire et développement, ainsi qu'une montée en puissance de la planification territoriale pour anticiper l'aggravation des répercussions climatiques. Certaines régions, aujourd'hui peuplées, pourraient devenir inhabitables à moyen terme selon les projections scientifiques¹¹. Une telle perspective impose de repenser les stratégies de développement, en intégrant les scénarios climatiques extrêmes et les transformations sociales qu'ils impliquent. La transition ne pourra être juste et durable qu'à condition d'être aussi participative, inclusive et territorialisée.

UN CADRE INTERNATIONAL QUI MOBILISE LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

Lutter contre les crises du climat et de la biodiversité, et prendre en compte les enjeux sociaux qui y sont liés, exige des transformations profondes de nos économies et de nos sociétés. Pour répondre à ces défis, les accords internationaux fixent à la fois le cap et la voie :

l'Accord de Paris et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal engageant les pays signataires à limiter le réchauffement climatique entre 1,5 et 2 °C, à stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, et à rétablir le bon état de la biodiversité d'ici 2050. « Le consensus des Émirats arabes unis » engage pour la première fois les États-parties à une transition hors des énergies fossiles de manière « juste, ordonnée et équitable » et appelle les contributions nationales déterminées à répondre à l'objectif de limitation de hausse de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

En plus de ces accords, la diplomatie environnementale évolue et couvre un champ de plus en plus vaste, expression de la reconnaissance du caractère global des enjeux environnementaux : accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine en haute mer (BBNJ), négociation d'un nouveau traité pour mettre fin à la pollution plastique, et d'une plateforme scientifique et politique sur les produits chimiques, les déchets, les pollutions et autres.

L'opérationnalisation de ces accords ne pourra se faire sans la définition de trajectoires pays de long terme, bas carbone, résilientes aux changements climatiques et positives pour la nature. La construction de ces trajectoires doit représenter un réel projet de société, offrant une opportunité de dialogue démocratique, inclusif et citoyen à toutes les échelles – mondiale, nationale, locale. Ce processus doit aborder

(11) Selon le GIEC (AR6 WGII), l'habitabilité est la capacité d'un lieu à soutenir la vie humaine en offrant une protection contre les risques qui menacent sa survie, et en assurant un espace, de la nourriture et de l'eau douce de manière adéquate.

(12) Dans l'Accord de Paris, l'article 2.1c fixe comme objectif la mise en cohérence de l'ensemble des flux financiers avec un développement bas carbone et résilient aux changements climatiques. L'article 9 et la décision de la COP21 appellent explicitement les pays développés à financer « les politiques, stratégies, règlements, plans d'actions et mesures de lutte contre les changements climatiques développées par les pays ». Dans le Cadre mondial pour la biodiversité, l'objectif D demande à tous, et aux bailleurs explicitement, d'aligner les flux financiers sur le Cadre mondial. La cible 14 réclame notamment « d'aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux fiscaux et financiers, sur les objectifs et les cibles du cadre ».

(8) P. Charbonnier, *Vers l'écologie de guerre – Une histoire environnementale de la paix*, La Découverte, 324 p., 2024.

(9) Voir le *ND-Gain Index*, qui analyse la vulnérabilité d'un pays aux changements climatiques, ainsi que sa capacité à améliorer sa résilience.

(10) P. Guillaumont, *Out of the Trap : Supporting the Least Developed Countries*, Economica-Ferdi, 324 p., 2019.

des enjeux cruciaux, tels que les bassins d'emplois, les filières économiques, les questions de justice sociale, l'aménagement du territoire, l'accès aux services essentiels, la protection et l'adaptation face aux évolutions futures, mais aussi des transitions institutionnelles nécessaires.

L'Accord de Paris et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal appellent à s'appuyer sur les institutions de financement du développement et au-delà, sur l'ensemble du système financier, pour accompagner et accélérer les changements systémiques nécessaires, et soutenir les transformations des économies nationales¹². Au-delà des impacts directement imputables aux projets (réductions d'émissions, bénéfices en termes d'adaptation ou de préservation de biodiversité), les effets attendus des activités des banques publiques et des opérateurs doivent concerner les déclencheurs de l'accélération des transformations socio-économiques dans les pays. Seules ces transformations profondes pourront conduire, à terme, à l'atténuation massive des émissions et au fonctionnement de systèmes

socio-économiques résilients aux changements climatiques et favorables à la nature.

Par une offre de service unique pouvant associer financement des acteurs publics et privés et coopération technique, le groupe AFD veut répondre à cet impératif et être à la hauteur des attentes de ses partenaires et clients en matière d'investissement et d'accompagnement dans les transitions environnementales.

**UNE FEUILLE DE ROUTE ALIGNÉE
SUR LES PRIORITÉS FRANÇAISES
ET EUROPÉENNES**

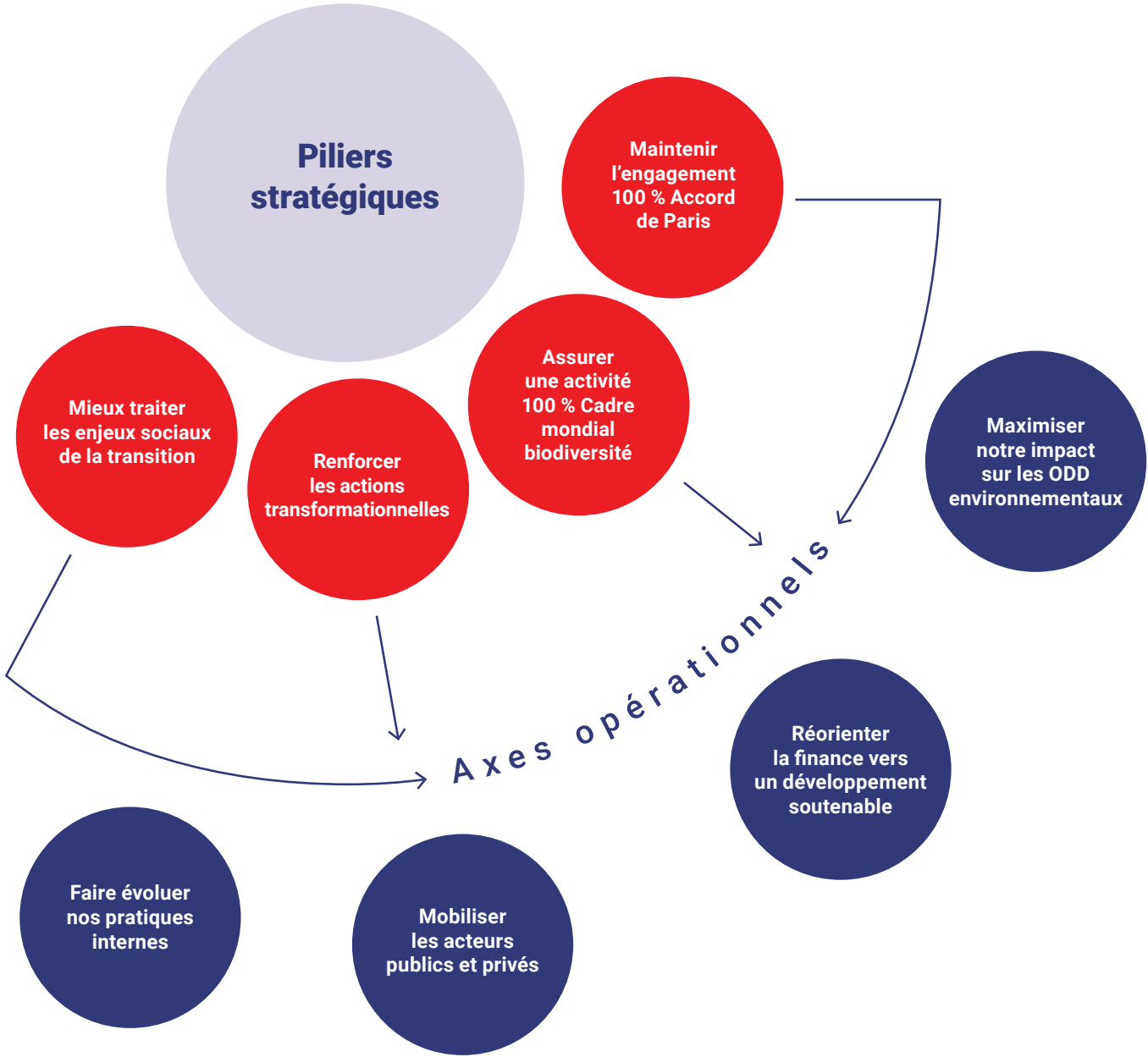
L'action du groupe AFD s'inscrit au sein des orientations de la politique française de 2021¹³, 2023¹⁴, 2024¹⁵, 2025¹⁶ et s'exécute dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) entre l'État et le groupe AFD. Ces priorités précisent le mandat du Groupe : lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le monde, tout en promouvant, au-delà des frontières nationales, des investissements solidaires pour le climat et la biodiversité. Ce double agenda est traduit dans le plan d'orientation stratégique



Guyane. À Sinnamary, l'AFD soutient l'exploitation d'une centrale solaire au sol, intégrant un dispositif de stockage de l'énergie produite pour les communes du littoral.

Une feuille de route Planète du Groupe pour des sociétés durables et résilientes

Pour favoriser l'émergence de sociétés durables et résilientes, le groupe AFD a élaboré une feuille de route ambitieuse pour la période 2025-2030. Celle-ci repose sur quatre piliers stratégiques, qui se traduisent en quatre axes opérationnels pour transformer ces engagements en actions concrètes.



2025-2030, dont la feuille de route planète est la déclinaison opérationnelle pour les thématiques climat et nature, aux côtés des deux autres thématiques transversales : Lien social et Citoyens, institutions et démocraties. Dans les Outre-mer, le groupe AFD doit également accompagner la mise en œuvre des stratégies françaises.

La feuille de route s'inscrit pleinement dans une logique d'« équipe Europe » et les orientations politiques et stratégiques de la politique européenne, tels que le pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal*), la stratégie Global Gateway, le cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, la stratégie de biodiversité de l'Union européenne pour 2030, le règlement de lutte contre la déforestation importée et l'adoption du paquet législatif Fit for 55.

Dans un contexte international, où la répartition des chaînes de valeur mondiales liées à la transition écologique constitue un véritable défi économique, géopolitique et sécuritaire, il s'agit aussi d'accompagner nos pays partenaires et clients dans la reconfiguration de ces chaînes de valeur. Cette démarche s'inscrit dans la volonté française et européenne d'intégrer

les enjeux climatiques et environnementaux au cœur de leurs stratégies industrielles et commerciales.

UN ALIGNEMENT COMPLET À L'ACCORD DE PARIS ET AU CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ

Première banque publique de développement à s'être engagée dans un alignement systématique de ses actions avec les attentes de l'Accord de Paris, le Groupe maintient cet objectif et souhaite renforcer son ambition :

- assurer une activité « 100 % Cadre mondial pour la biodiversité », c'est-à-dire rendre également cohérent l'ensemble des actions du groupe AFD avec les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ;
- renforcer ses interventions à effet transformationnel pour rechercher un impact systémique à l'échelle de ses clients, partenaires et des territoires.

Quatre axes précisent les objectifs nécessaires à l'atteinte de ces ambitions : maximiser l'impact positif en faveur du climat et de la nature (axe 1), accompagner des trajectoires de développement soutenables permettant la réorientation des flux financiers (axe 2), amplifier notre action par la mobilisation des acteurs publics et privés et la contribution à l'agenda international (axe 3) et poursuivre l'adaptation des pratiques et processus internes pour refléter et piloter ces engagements et permettre un meilleur suivi et la redevabilité (axe 4).

Mieux traiter des enjeux sociaux et de citoyenneté : un levier transversal

En ligne avec l'engagement « 100 % ODD » du plan stratégique et des deux priorités transversales Lien social et Citoyens, institutions et démocraties, la transition écologique et environnementale ne saurait se faire sans prise en compte des enjeux sociaux et des inégalités. Cela se décline au travers des quatre axes. Dans ses financements (axe 1), le Groupe s'engage à une attention renforcée aux vulnérabilités des populations et à l'inclusion des populations locales, avec une attention portée aux enjeux de genre, notamment concernant l'adaptation et la biodiversité. Dans l'accompagnement des trajectoires (axe 2), le Groupe renforcera son action sur le volet juste des transitions et en particulier des transitions énergétiques. Le Groupe soutiendra un dialogue citoyen inclusif permettant



Bangladesh. L'AFD encourage les pratiques durables du secteur textile et du cuir pour réduire leurs rejets polluants, et ainsi préserver les ressources en eau et les écosystèmes.

de définir des trajectoires de développement plus justes et plus durables¹⁷. La mobilisation de la société civile sera essentielle pour les projets climat et nature (axe 3). Le Groupe favorisera la participation active des communautés locales, des organisations non gouvernementales et des associations dans la conception et la mise en œuvre des initiatives. Le Groupe structurera et animera un dialogue régulier avec la société civile, à travers le comité des partenaires notamment (axe 4).

Intégrer les aspects dynamiques

À court terme, la feuille de route prend en compte la mise en œuvre du premier bilan mondial de l'Accord de Paris (ou « consensus des Émirats arabes unis »), la définition d'un nouvel objectif collectif quantifié de financement climat (NCQG), le nouveau cycle de contributions

déterminées au niveau national (CDN), ainsi que l'opérationnalisation du Cadre mondial pour la biodiversité et son premier bilan mondial. Elle s'appuie également sur les différents accords environnementaux sur le plastique et les déchets, et sur la déclaration de Nice sur les océans.

À moyen terme, la feuille de route vise à s'adapter aux incertitudes internationales, nationales, géopolitiques et socio-économiques. Elle renforce ainsi la capacité d'accompagner à la fois les plans nationaux et la transformation des acteurs – et des systèmes dans lesquels ils évoluent – dans toute leur diversité. Plutôt que d'imposer un cadre, elle répond aux besoins des partenaires pour soutenir

l'émergence de sociétés et économies justes, neutres en carbone, résilientes et favorables à la nature. ●

La feuille de route couvre une période de six ans (2025-2030) et concerne le Groupe dans son ensemble : l'AFD, Expertise France et Proparco

(17) Cela pourra être suivi par le nombre de projets + 2/+ 3 dans la grille développement durable sur plusieurs dimensions.



Kenya. En tant que premier exportateur mondial de thé, le Kenya fait face à des défis liés au coût de l'électricité et aux changements climatiques. Grâce au soutien de Proparco, la coopérative Kenya Tea Development Agency (KTDA) a installé sept minicentrales hydroélectriques autonomes pour s'approvisionner en électricité verte.



Axe 1 : maximiser notre impact sur les ODD environnementaux

Au-delà de la poursuite du déploiement d'importants volumes de finance climat et biodiversité, le groupe AFD s'assurera de la maximisation de l'impact de ses actions et déclinera ces objectifs dans une offre structurée en matière d'adaptation, d'atténuation et de préservation de la nature.

Mauritanie. L'AFD finance le fonds BACoMaB qui œuvre pour la conservation des aires marines protégées, comme les parcs du Banc d'Arguin et du Diawling, et appuie l'identification de nouvelles zones à protéger.

Cet axe affirme l'ambition de l'AFD : aligner son action sur l'Accord de Paris et le Cadre mondial pour la biodiversité, et rechercher un impact systémique dans ses actions.

RENFORCER L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DES FINANCEMENTS DU GROUPE

Alignement avec l'Accord de Paris et le Cadre mondial pour la biodiversité

Le groupe AFD s'engage à garantir que 100 % de ses interventions soient alignées avec un

développement bas carbone, résilient aux changements climatiques et favorable à la nature. Depuis 2017, il veille à la cohérence de toutes ses actions avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cette feuille de route élargit cet engagement en y intégrant un développement en faveur de la nature, conformément aux objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité. Celui-ci prend effet dès l'adoption de la feuille de route. Le Groupe traitera les cas de non-alignement de manière transparente, selon les modalités applicables au dispositif d'Analyse et Avis de développement durable (AADD)¹⁸. Il se donne jusqu'à 2027 pour développer l'ensemble de ses méthodologies opérationnelles pour ce faire.

Rechercher un impact systémique : des interventions à effets transformationnels

Le groupe AFD recherchera la maximisation de l'impact de son activité en consolidant sa part de financement dédiée à des opérations à effets transformationnels, avec l'ambition qu'elles représentent de façon pérenne la majeure partie de ses interventions climat¹⁹. Il s'agit de caractériser les opérations qui contribuent à déclencher et accélérer la transformation des systèmes socio-économiques et des chaînes de valeur. Cette caractérisation doit être robuste et permettre une redevabilité. Elle s'appuie sur deux dimensions fondamentales qui concernent non seulement des financements de politiques publiques, mais également les projets et programmes : d'une part les leviers d'action sur les transitions (techniques, politiques publiques, mobilisation et transformation des acteurs, renforcement et mobilisation des connaissances et compétences) et, d'autre part, des attributs des projets soutenus (pertinence, ambition et portée systémique, durabilité et robustesse). Les projets transformationnels correspondent ainsi aux projets pertinents qui présentent une portée systémique significative.

L'AADD et la grille d'analyse associée²⁰ de l'AFD permettent d'ores et déjà ce type de caractérisation, plus particulièrement pour la dimension résilience aux changements climatiques. Le cadre de caractérisation de la finance transformationnelle proposé à ce stade pour la dimension atténuation de l'avis de développement durable sera enrichi en particulier pour les deux dimensions biodiversité et adaptation, et servira de support pour le suivi et la redevabilité sur la finance transformationnelle.

(18) Page « L'analyse développement durable » du site Web du groupe AFD, consultée le 4 juillet 2025.

(19) Suivi par les notations + 2/+ 3 des projets via la grille développement durable sur les dimensions d'atténuation et d'adaptation. Le cadre de réflexion n'est pas aussi abouti au niveau international sur la biodiversité. Pour cette dimension « nature », la caractérisation d'une finance transformationnelle doit faire partie des travaux de mise en œuvre de la feuille de route.

(20) Page « Le dispositif développement durable » du site Web du groupe AFD, consultée le 4 juillet 2025.

MAINTENIR DES VOLUMES ÉLEVÉS DE FINANCEMENTS CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Les volumes de financement sont encadrés par le contrat d'objectifs et de moyens 2025-2027 du groupe AFD et d'Expertise France. Sur cette période, et sous réserve du maintien des ressources budgétaires en subvention, le Groupe consacrera au moins 6 milliards d'euros en moyenne par an au climat, à la fois pour atténuer

Communautés locales et peuples autochtones : intégrer leurs pratiques dans nos activités

Le Groupe cherchera à renforcer la prise en compte des droits, des savoirs et des aspirations des peuples autochtones et communautés locales dans l'identification, le montage et la conduite de ses opérations (au-delà de l'approche « ne pas nuire »), en application des principes d'adaptation au niveau local et du Consentement libre informé préalable (CLIP), lorsque le contexte du projet le requiert⁽¹⁾.

Ses actions devront également être cohérentes avec les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité, relatives à la représentation et à la participation des peuples autochtones et communautés locales dans la prise de décision, l'accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité. Le respect des cultures et des droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles devra être un principe des actions du Groupe.

Une évaluation des pratiques existantes sera menée, la formation des agents sera renforcée, des projets pilotes pourront être analysés et étendus. Le Groupe pourra également participer aux communautés de pratiques des autres bailleurs et acteurs. L'attention portée à ce sujet intégrera progressivement l'approche par les droits humains, qui inclut le droit à un environnement propre, sain et durable, et la reconnaissance du rôle des défenseurs environnementaux et leur protection. Des pistes d'innovation autour des droits de la nature pourront également être explorées, sur la base des projets déjà en cours⁽²⁾ et des retours d'expériences.

(1) Conformément à la norme de performance n° 7 de la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale.

(2) *Droits de la nature*, publication du groupe AFD, juin 2024 – les expériences déjà menées et les pratiques existantes ont été recensées dans un ouvrage collectif publié par le Groupe en juin 2024. Pour l'AFD elles concernent notamment des interventions du guichet société civile (Colombie), des appuis aux États pour la mise en œuvre de législations environnementales (Accord d'Escazú au Mexique, au Costa Rica, en Équateur et en Bolivie) ou des soutiens à la bioéconomie et aux fondations de peuples autochtones en Équateur.

les changements climatiques ou s'adapter à leurs conséquences, toutes géographies et tous outils financiers confondus⁽²¹⁾. Il s'engage à renforcer son continuum d'actions pertinentes pour l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et la réponse aux pertes et préjudices. L'objectif : une finance adaptation qui soit rehaussée à 40 %, soit 2,4 milliards d'euros par an en moyenne entre 2025 et 2027, sous réserve du maintien des ressources budgétaires en subventions.

Dans les mêmes conditions de maintien des ressources, le Groupe consacrera 800 millions d'euros par an à la biodiversité en moyenne sur la période 2025-2027. Sous réserve du maintien des ressources budgétaires en subvention, le groupe AFD cherchera à consacrer en moyenne 20 % de la finance biodiversité à des projets de conservation et restauration des écosystèmes, pour accompagner l'ambition du Cadre mondial pour la biodiversité, de protection et restauration de 30 % des écosystèmes terrestres et de 30 % des écosystèmes marins de la planète d'ici 2030 (30 x 30).

Ces objectifs intègrent, pour la première fois, les activités dans les Outre-mer français, particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, et qui abritent une part importante de la biodiversité marine et terrestre de la France. Cette démarche renforce le positionnement singulier du Groupe dans ces géographies et sera un puissant vecteur d'intégration régionale. Ces enjeux, prioritaires pour les Outre-mer, le sont également pour leurs voisins insulaires.

Ces cibles financières seront mises à jour à partir de 2027 à l'instar du contrat d'objectif et de moyens (COM) entre l'État et le groupe AFD.

UNE OFFRE STRUCTURÉE AUTOUR DE L'ADAPTATION, DE L'ATTÉNUATION ET DE LA NATURE

L'adaptation : renforcer les actions pour les pays et les populations les plus vulnérables

Le groupe AFD mettra en œuvre le mandat de lutte contre les vulnérabilités, renouvelé à l'occasion du Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux d'avril 2025. Ce dernier prévoit de consacrer « 60 % des dons aux pays les plus vulnérables, dont les pays les moins avancés et ceux particulièrement vulnérables aux changements climatiques ou en situation de grande fragilité financière⁽²²⁾ ». Par ailleurs, le Groupe recherchera



Philippines. L'AFD accompagne le gouvernement dans la mise en œuvre du plan national de prévention et de gestion des risques de catastrophes. Cet appui se concentre sur la résilience des communautés locales, acteurs clés de la prévention des risques.

un meilleur ciblage des vulnérabilités climatiques dans ses appuis au sein des pays afin de gagner en pertinence et en efficacité.

Pour cela, il soutient la mise en place de « plateformes-pays », dans une approche qui cible les besoins et priorités du pays et des communautés locales. Le « pacte adaptation Bangladesh-France » est une première initiative pilote de ces approches pour l'adaptation.

Le Groupe s'attache également à déployer un financement destiné à l'adaptation aux changements climatiques, alignée sur les plans nationaux, en quatre étapes : évaluation des risques, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des mesures adoptées (voir l'axe 4, p. 30-35). Suivre ce cycle permet de mieux prendre en compte les vulnérabilités, en assurant un continuum d'activités pertinentes pour l'adaptation, ainsi que pour la gestion et la réduction des risques de catastrophes, en réponse aux pertes et préjudices. À l'image de son programme AdaptAction, le groupe AFD renforcera l'intégration des enjeux d'adaptation dans les solutions d'investissement, tout en appuyant les stratégies de long terme, le dialogue sur les politiques publiques et le renforcement de la gouvernance climat dans les pays partenaires.

Importance des territoires

Le Groupe renforcera son intégration des principes d'adaptation au niveau local (*Locally Led Adaptation*⁽²³⁾). Cette approche consiste à comprendre les besoins spécifiques des communautés en tenant compte de leurs particularités sociales, culturelles, économiques et

environnementales. Elle implique une planification participative et flexible, permettant aux populations locales de coconcevoir et de mettre en œuvre des solutions adaptées à leurs réalités. Ces enjeux sont au croisement de ceux de finances publiques locales, de structuration du dialogue social local (avec la société civile notamment) et de mobilisation des acteurs privés. L'AFD développera son portefeuille de projets fondés sur les principes d'adaptation au niveau local à partir de son socle d'interventions auprès des collectivités locales et de la société civile.

Réduction et gestion des risques de catastrophes

Afin de développer ses actions en matière de gestion et réduction des risques de catastrophe (GRRC) et de réponse aux crises, le groupe AFD soutiendra une approche différenciée en fonction de l'exposition des pays. Il développera une palette d'instruments financiers adaptée aux situations locales, qui pourra comprendre un dialogue avec les partenaires pour la préparation aux risques de catastrophes, le déploiement d'outils de contingence, ou encore l'application de nouvelles modalités de réponses aux risques, telles que les clauses de suspension du service de la dette.

Développer des appuis spécifiques pour la réponse aux pertes et préjudices

Les COP27 et COP28 ont décidé la mobilisation d'arrangements financiers, autour d'un

(21) Toutes géographies (comprenant les Outre-mer) et tous les instruments y compris C2D, facilité de préparation de projets (FEXTE, FAPS), garanties qui étaient jusqu'alors exclues du calcul.

(22) La liste des pays devrait être actualisée en coordination avec l'État.

(23) Page « Principles for Locally-Led Adaptation Action » du site Web du Global Center on Adaptation, consultée le 4 juillet 2025.

L'égalité de genre au cœur de l'action climatique

La promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, notamment dans les processus décisionnels, est essentielle pour lutter efficacement contre les changements climatiques. Dans l'objectif de promouvoir l'égalité de genre au cœur des trajectoires environnementales et climatiques, le groupe AFD prend en compte les différences de genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des actions climatiques.

Cette approche, déclinée dans la feuille de route Lien social, a un double objectif : développer l'inclusion du genre dans les projets d'atténuation et d'adaptation ou de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, et soutenir un dialogue de politique publique et une gouvernance environnementale intégrant l'égalité de genre.

fonds dédié, pour mieux répondre aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques. Le Groupe contribuera aux réflexions sur les outils financiers mobilisables par lui-même et les banques publiques de développement, et leur articulation avec ce fonds. Il pourra soutenir les pays partenaires dans l'élaboration des réponses aux pertes et préjudices. Dans ce sens, il contribue à l'initiative bouclier mondial (*Global Shield*) qui vise à accompagner les pays dans la compréhension des risques climatiques et concevoir des solutions de partage de risque et d'assurance.

**L'ATTÉNUATION : ACCOMPAGNER
LES TRANSFORMATIONS VERS
DES ÉCONOMIES DÉCARBONÉES**

Limiter l'augmentation des températures moyennes à 1,5 °C et effectuer une transition hors des énergies fossiles implique des changements systémiques, technologiques et sociétaux, qui dépassent la décarbonation de la production d'électricité et l'électrification des productions pour concerner l'industrie, le bâtiment, la mobilité, l'urbanisme, l'agriculture et nos modes de consommation. L'enjeu est de permettre, dans le même temps, à plus d'un milliard de personnes d'accéder à des services

énergétiques fiables et bas carbone et d'opérer une transition juste, ordonnée et équitable.

Ces défis impliquent une action sur les leviers afférents aux politiques publiques, au déploiement de techniques et aux acteurs à même de nourrir les changements de paradigmes nécessaires. Le groupe AFD dispose déjà d'un socle solide de financement d'activités, autour d'infrastructures de qualité ou par son action en matière de pratiques agricoles et de gestion forestière qui concourent à l'atténuation des changements climatiques :

- financement en soutien au triplement des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectricité, biomasse²⁴) et à la digitalisation du secteur ;
- maintien d'une attention sur la sobriété et l'efficacité énergétique pour répondre à l'engagement de doublement de l'efficacité énergétique d'ici 2030 ;
- développement de la mobilité durable incluant l'électrification de la mobilité, le fret ferroviaire ;
- soutien aux projets mobilisant les solutions fondées sur la nature (*voir ci-dessous*).

Le déploiement de ces solutions nécessitera également une adaptation des organisations sectorielles, des cadres réglementaires et l'introduction de nouvelles technologies (stockage ou hydrogène vert) pour garantir des objectifs d'accès universel à des services fiables, durables et modernes, et à un coût abordable. Le Groupe cherchera à soutenir ces évolutions structurelles au travers de son dialogue avec ses clients et partenaires.

Renforcer notre action sur des leviers clés de la transition énergétique

Pour un impact plus transformationnel, le groupe AFD renforcera également son action sur quelques leviers clés de la transition énergétique.

Emplois et inclusivité

La transition énergétique ne peut réussir que si elle est soutenable, juste et soutenue socialement. Le Groupe s'attachera à renforcer son action en faveur du volet social de la transition énergétique à travers trois axes, à l'image des travaux conduits dans le cadre des *Just Energy Transition Partnership* (JET- P) ou de la facilité de recherche sur les inégalités : planification et gouvernance inclusive ; soutien à des politiques



Équateur. Pour répondre au problème des transports urbains, améliorer la qualité de vie des populations et lutter contre le réchauffement climatique, l'AFD a soutenu la construction d'une ligne directe de métro câble entre Durán et Guayaquil.

publiques volontaristes et protectrices ; emploi décent et accompagnement des ménages et des territoires.

Actifs fossiles

Le Groupe accompagnera les pays et partenaires dans l'arrêt de la construction de nouveaux actifs, en particulier les plus émetteurs. Il soutiendra également le retrait progressif de leurs actifs en fonctionnement. L'objectif est de matérialiser la trajectoire bas carbone des pays en développement, tout en prenant en compte leurs enjeux de sécurité énergétique.

Décarbonation des secteurs hard to abate

Les secteurs concernés sont le ciment, l'acier, les engrais, le transport maritime et aérien, les corridors logistiques. Cela impliquera un dialogue et un accompagnement renforcés avec les clients sur leurs trajectoires de décarbonation et le soutien à l'innovation technologique.

Émissions de méthane

La réduction rapide des émissions de méthane provenant de l'énergie, de l'agriculture et des déchets constitue un levier d'action puissant pour réaliser des gains à court terme dans les efforts d'atténuation. Pour contribuer à

cet effort, le Groupe s'attachera à développer son offre sectorielle sur les secteurs agricoles, le traitement des déchets et la gestion de l'assainissement.

Minerais de la transition

Le Groupe, en financeur responsable, doit s'impliquer sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Il pourra ainsi réinvestir des projets miniers essentiels à la transition énergétique ou d'infrastructures associées, dans le respect de l'engagement d'alignement de ses actions sur l'Accord de Paris et le Cadre mondial pour la biodiversité. Ceci impliquera des diligences exigeantes sur les projets pouvant être soutenus ainsi qu'un dialogue de politiques publiques et de gouvernance sur le secteur.

DEVENIR UN GROUPE AUX OPÉRATIONS FAVORABLES À LA NATURE (NATURE POSITIVE)

Le groupe AFD souhaite aligner ses actions avec les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité, adopté à Montréal en décembre 2022, et contribuer ainsi à enrayer et à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, mais également à rétablir le bon état de la biodiversité d'ici 2050. Les projets du Groupe devront être cohérents avec un développement des pays favorable à la nature, comme avec un développement

(24) Le groupe AFD a développé des notes sectorielles pour aider à l'identification et à la structuration de projets pertinents en matière i) de biomasse, ii) d'hydrogène vert, iii) d'hydroélectricité, iv) sur les minerais de la transition.

Priorité aux forêts : contribuer à l’atteinte de la **cible « zéro déforestation nette »** d’ici 2030

Le groupe AFD renforcera son approche de développement territorial intégrant à la fois la préservation de la biodiversité et le développement socio-économique. Il augmentera ses financements pour soutenir les politiques publiques, notamment la régulation, le contrôle et le suivi des usages forestiers, la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée et du règlement européen, la gestion durable des bassins forestiers et les programmes de reforestation, ainsi que les pratiques agricoles durables qui n’entraînent pas de déforestation.

Le Groupe participera également aux plateformes-pays sur les forêts, la nature et le climat (*country package*) annoncées par la France lors du *One Forest Summit 2023* et de la COP28, en priorisant son action sur les grands bassins forestiers.

bas carbone et résilient. Atteindre les objectifs ambitieux du Cadre mondial pour la biodiversité implique d’abord de veiller à la cohérence des actions du Groupe avec les stratégies nationales et plans d’action biodiversité définis par les pays eux-mêmes, tels que les stratégies et plans d’actions nationaux pour la biodiversité (NBSAP) ou les plans de financement biodiversité (NBFP).

La recherche d’impact passe également par la déclinaison d’une approche *nature positive* des actions :

- prendre en compte et intégrer de manière transversale la biodiversité dans l’ensemble des projets et secteurs (*mainstreaming*) ;
- accompagner et financer des projets spécifiques de conservation et de restauration de la biodiversité ;
- s’assurer que l’ensemble des opérations financées soient à zéro perte nette de biodiversité.

Prendre en compte la biodiversité comme solution de développement

Il s’agira de couvrir, sur la durée d’application la feuille de route, ce « verdissement » de l’ensemble des secteurs et acteurs, qu’ils soient publics ou privés, en commençant par les secteurs exerçant les pressions les plus fortes sur la biodiversité, tels que l’agriculture, la foresterie, la pêche et

l’aquaculture, le développement urbain. Les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité définissent les leviers d’action tels que la promotion de l’agroécologie, la réduction du risque de pollution, la réduction des pertes de nutriments (cibles 1, 2, 7 et 10), mais aussi la lutte contre la pollution – déchets, plastiques (cibles 7 et 16) –, la promotion d’une planification territoriale (dont urbaine) intégrant la biodiversité (cibles 1 et 12), l’appui aux réformes de politiques publiques afin d’éliminer, supprimer ou réformer les incitations et subventions néfastes pour la biodiversité (cible 18), et enfin, l’amélioration de l’éducation afin d’orienter les choix de consommation (cible 16), entre autres.

Les solutions fondées sur la nature

Le groupe AFD renforcera encore son soutien aux pratiques favorables à la nature. L’intégration de solutions fondées sur la nature²⁵ (SfN), au sein des projets financés, est un levier important pour le climat et la biodiversité. Pour passer à l’échelle, l’opportunité de mettre en place des solutions fondées sur la nature au sein des projets sera systématiquement étudiée, au même titre que des solutions technologiques, dans les études de faisabilité des projets pour lesquels ce type de solutions pourrait être approprié.

L’agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres

Le Groupe poursuivra et renforcera ses actions à travers l’appui aux pratiques agricoles :

- en préservant et restaurant les sols, en s’appuyant sur la solide expertise des instituts de recherche français ;
- en promouvant les pratiques agroécologiques et agroforestières, dont la gestion durable et intégrée des ressources en eau, permettant de lutter contre la pollution, la désertification, la dégradation des terres et contre la sécheresse ;
- en appuyant les pays dans l’élaboration et l’opérationnalisation de trajectoires de long terme favorables à la nature, mais également bas carbone et résilientes pour le secteur de l’agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres.

Ces secteurs, à la convergence des enjeux climat et biodiversité, doivent à la fois répondre à l’évolution de la demande (sécurité alimentaire) et intégrer les objectifs des cadres mondiaux, ainsi que leur déclinaison à l’échelle de territoires.

Les leviers transformationnels

Pour avoir un effet transformationnel en matière de biodiversité, il est crucial de passer d’actions ponctuelles ou isolées à des approches systémiques et durables qui engagent l’ensemble des parties prenantes. Pour y parvenir, il s’agira de :

- impliquer au niveau des territoires et des communautés locales les peuples autochtones et les populations locales, valoriser leurs connaissances des écosystèmes, encourager la création de projets communautaires et renforcer la gouvernance des initiatives locales ;
- soutenir des projets ayant des effets massifs, structurels, réglementaires ou travaillant sur des leviers techniques d’innovation ;
- permettre la mobilisation des acteurs économiques (privés, publics, mobilisation citoyenne) et l’innovation financière.

L’objectif est d’accompagner le changement des systèmes socio-économiques et secteurs qui reposent sur l’exploitation des ressources naturelles – tels que l’agriculture, l’industrie et l’aménagement urbain – à travers des approches interconnectées, des politiques ambitieuses et une mobilisation pour préserver et restaurer la biodiversité.

Financer des projets de conservation et de restauration de la biodiversité

Sous réserve du maintien des ressources budgétaires en subvention, le Groupe cherchera à consacrer en moyenne 20 % de la finance biodiversité à des projets de conservation et de restauration des écosystèmes, contribuant ainsi à l’objectif de protection de 30 % des écosystèmes terrestres et aquatiques et de 30 % des écosystèmes marins de la planète d’ici 2030 (30 x 30) du Cadre mondial pour la biodiversité.

Il s’agit de projets de renforcement des aires protégées et de connectivité écologique, de programmes de conservation et de gestion durable des bassins forestiers et de reforestation, en ciblant notamment les réserves vitales de biodiversité et de carbone dans toutes les géographies pertinentes. Ces opérations chercheront à prendre en compte les impacts sociaux – notamment en matière d’inégalités –, à travailler sur l’ensemble des chaînes de valeurs forestières, à valoriser les savoirs traditionnels et à inclure les populations locales dans l’instruction et la réalisation des projets.

Le Groupe s’assure d’une meilleure contribution à la protection effective des océans et des écosystèmes côtiers. Via un plan d’action bleu dédié, l’AFD accentuera ses opérations visant à la protection des écosystèmes côtiers et marins, à encourager le recours aux solutions d’adaptation côtière fondées sur la nature, à promouvoir l’économie circulaire et la lutte contre les pollutions (notamment plastique), à accompagner la décarbonation du transport maritime ou encore à soutenir les pêcheurs côtiers artisans.

Des opérations financées sans perte nette de biodiversité

Le groupe AFD s’engage à analyser chacune de ses interventions, au niveau des projets et du portefeuille, au regard de son effet sur la biodiversité. Le dispositif AADD²⁶ permet de prendre en compte ces impacts par des notations négatives ou neutres. Il s’appuie notamment sur l’analyse des risques environnementaux et

Tchad. L’AFD soutient un projet de Noé Conservation pour améliorer la gestion des aires protégées du Mayo-Kebbi et renforcer les communautés locales. Doté de 8 millions d’euros sur cinq ans, il allie conservation, sécurisation du territoire et résilience climatique.



sociaux (l’approche « éviter, réduire, compenser (ERC) » les impacts sur l’environnement) et la liste d’exclusion du Groupe, qui écarte les projets à fort risque de désalignement (impact résiduel négatif et irréversible sur des habitats critiques, projets menés dans des sites naturels reconnus du point de vue patrimonial, projets à large emprise n’assurant pas le zéro-déforestation). ●

(25) Selon le PNUE (Résolution UNEA-5, 2022), les solutions fondées sur la nature sont des actions visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser durablement et gérer durablement les écosystèmes terrestres, d’eau douce, côtiers et marins, naturels ou modifiés. Ces solutions répondent également aux défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en offrant simultanément des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité.

(26) Tout projet AFD recevant une note négative à l’octroi sur la dimension nature de l’Analyse et Avis de développement durable à la fin de l’instruction sera jugé non aligné à compter de 2025.



Colombie. Conférence de lancement du projet GEMMES Colombie avec le directeur de l'agence AFD de Bogotá, le vice-ministre des Finances colombien, deux chercheurs et un économiste de l'AFD. Ce projet accompagne le pays dans sa stratégie de lutte contre les changements climatiques.

Groupe inscrira ainsi son action dans le cadre de l'Agenda 2030, tel que défini dans le 5^e plan d'orientation stratégique (POS). Il s'appuiera sur la soutenabilité forte qui allie préservation de l'intégrité des écosystèmes (terrestres, aquatiques), réduction des inégalités et prospérité, dans une approche différenciée selon les contextes et les aspirations des populations.

Soutenir une approche de gouvernance inclusive

Il ne s'agit pas d'imposer ce cadre à nos partenaires, mais de soutenir les initiatives et acteurs développant ces visions de long terme. Il faut mobiliser les citoyens, la société civile, la recherche, les *think tanks*, les acteurs privés, les institutions nationales et l'écosystème financier local dans ces exercices. Ces visions nationales ou locales doivent être coconstruites. En application de son « engagement citoyen », le groupe AFD soutiendra également les dimensions de consultation et participation.

Mobiliser la recherche

Le Groupe s'engage à mobiliser la recherche pour sensibiliser les pays à la construction de trajectoires à long terme. Cela se traduira à travers des appuis méthodologiques, visant à fournir des outils de modélisation, ainsi que des analyses de trajectoires sectorielles ou multisectorielles, des risques de transition et des conséquences socio-économiques des changements climatiques et de la biodiversité. En fonction des contextes nationaux, différents outils de modélisation et de recherche seront utilisés (tels que les modèles GEMMES, ESTEEM, ESGAP, ainsi que des outils d'analyse de la soutenabilité sociale de la transition), afin de poser les bases pour développer des visions de long terme. L'objectif est de renforcer les capacités des partenaires locaux à réaliser et s'approprier ces modélisations, et favoriser un meilleur dialogue avec les décideurs.

Accompagner les stratégies de long terme

Le Groupe contribuera à la définition et au financement des trajectoires de développement soutenable de ses partenaires et clients en coordination avec les banques multilatérales et nationales, notamment au sein des plateformes pays. Les appuis à l'élaboration des stratégies de long terme impliqueront, au-delà des aspects bas carbone, les aspects de développement résilients et favorables à la nature.

Pour transformer l'économie, le Groupe réoriente les flux financiers et les investissements en agissant sur trois leviers : développement des pays, transformation financière et celle des acteurs publics-privés.

CONTRIBUER AUX TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOS PARTENAIRES ET CLIENTS

Les trajectoires nationales neutres en carbone, résilientes aux changements climatiques, favorables à la nature et justes sont interdépendantes et indissociables. L'objectif est d'éviter des trajectoires définies en silo. Le

Axe 2 : réorienter les flux financiers vers un développement soutenable

Le groupe AFD réoriente les investissements vers un développement durable en agissant sur trois leviers : soutenir les trajectoires nationales de développement, transformer les systèmes financiers locaux et accompagner les acteurs publics et privés.

Opérationnaliser et financer les stratégies nationales

Au-delà de leur simple définition, la planification et l'opérationnalisation des trajectoires de long terme doivent aider les États à concevoir et mettre en œuvre leurs politiques sectorielles, leur environnement des affaires, leur fiscalité, ainsi que les mesures incitatives et réglementaires, en s'appuyant sur des analyses d'économie politique renforcées. Le Groupe accompagnera les gouvernements dans la déclinaison de cette programmation dans leurs budgets annuels, dans l'identification de leurs besoins de financement et dans la conduite des réformes nécessaires au déploiement de ces stratégies de long terme.

Expertise France : agir sur les trajectoires de long terme

Sur des projets de coopération technique, Expertise France accompagne les partenaires-bénéficiaires dans l'expression de leurs besoins, propose des réponses adaptées à la demande et aux capacités – techniques, humaines, organisationnelles ou financières – et mobilise des expertises spécifiques, publiques ou privées, ajustées aux contextes (international, sous-régional et national, qu'elles soient ponctuelles ou résidentes au sein de la maîtrise d'ouvrage).

Sur la durée, l'ancrage d'Expertise France offre une intelligence institutionnelle qui permet d'adapter l'offre du Groupe à une demande évolutive et au contexte, et de capter des fonds additionnels d'envergure (notamment de l'Union européenne) pour produire des effets leviers.

Renforcer les capacités des acteurs publics

Le groupe AFD appuie la mise en place d'une gouvernance favorable à une action durable et responsable pour le climat et la biodiversité, en renforçant les capacités des autorités, opérateurs publics et collectivités territoriales. L'élaboration des stratégies et des engagements, leurs déclinaisons dans les cadres juridiques et institutionnels nationaux, ainsi que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions nécessitent des capacités techniques et l'implication d'un large éventail de parties prenantes.

(27) La TCFD définit les plans de transition d'une institution financière comme une stratégie prenant en compte la transition de leur marché.

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES FINANCIERS LOCAUX

Pour rediriger les flux financiers vers un développement bas carbone, résilient aux changements climatiques et favorable à la nature, le Groupe accompagne la transformation des systèmes financiers nationaux. Pour cela, il s'appuie sur deux leviers principaux :

- la transformation des stratégies et pratiques des institutions financières de toute nature (banques publiques comme privées, assureurs, institutions de microfinance, fonds de garantie) ;
- l'intégration des enjeux climatiques et relatifs à la nature dans la régulation financière.

Accompagner la transformation des institutions financières

Le Groupe poursuivra son engagement auprès des acteurs financiers pour les soutenir dans l'intégration durable des enjeux climatiques et environnementaux au sein de leurs stratégies, leurs organisations, leurs politiques d'investissement et leurs pratiques. L'objectif est de renforcer leur démarche d'alignement avec l'Accord de Paris, tout en amorçant les premières étapes d'intégration du Cadre mondial pour la biodiversité. Le Groupe déploiera son offre de financement adaptée, qui inclut des lignes de crédit dédiées au financement d'investissements en faveur de l'atténuation, tout en les élargissant à l'adaptation ou au développement d'un portefeuille d'activités favorables à la nature. En complément, il déploiera des instruments financiers à fort effet de levier (souscription aux émissions obligataires vertes, *quasi-equity*, lignes matricielles, *sustainability-linked loans*) et la stimulation du développement de l'offre climat et nature d'acteurs à même d'avoir un effet mobilisateur et transformationnel (assureurs et réassureurs, par exemple).

Le Groupe généralisera un diagnostic des institutions financières clientes au regard des objectifs de l'Accord de Paris. En fonction du risque de désalignement des activités de ces institutions, le Groupe accompagnera ses clients dans la mise en place de plans de transition adaptés à leurs capacités et à leur contexte d'activité²⁷. Au travers de ces opérations et dans le cadre de la démarche d'alignement des acteurs, le Groupe sera amené à renforcer ses programmes et outils visant à développer les capacités des institutions financières.

Peser sur les normes et standards de la réglementation financière

Les autorités financières ont un rôle crucial à jouer pour accélérer la transition, à travers l'application de dispositions fiscales, réglementaires, prudentielles et monétaires favorisant une transformation en profondeur des systèmes financiers. Pour contribuer à une réorientation systémique des flux financiers, le Groupe poursuivra son dialogue avec les autorités financières dans la définition et la mise en œuvre de règles, normes ou mécanismes d'incitation dans les pays du Sud dans le cadre de ses financements et projets de recherche, mais également *via* son propre dialogue en France et en Europe (voir l'axe 4, p. 30-35).

Dialoguer avec le secteur financier sur la prise en compte des risques climatiques et naturels

Les risques financiers climatiques (physique et de transition) et nature (double matérialité de l'impact) constituent un objet de dialogue pertinent avec les acteurs financiers, institutions financières et en particulier les banques centrales et les régulateurs, qui ont un rôle déterminant dans l'accompagnement de la transition en contribuant à réconcilier des horizons de court terme (rendements), moyen terme (stabilité financière) et long terme (changements climatiques et perte de biodiversité). Le Groupe poursuivra l'intégration des risques climatiques, à la fois physiques et de transition, ainsi que les risques financiers liés à la nature (impacts et dépendances) dans l'offre de service aux acteurs financiers en s'appuyant sur les travaux de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) et de la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD).

SOUTENIR LA TRANSITION DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

La transformation de l'économie réelle doit passer par la transformation et la transition des acteurs publics et privés, conditions à la réalisation des trajectoires nationales. Le Groupe précisera l'offre d'accompagnement à destination de toutes les typologies de partenaires : entreprises publiques, collectivités locales et secteur privé. Une attention particulière sera portée à l'élaboration progressive par nos partenaires de plans de transition exigeants, contextualisés et centrés sur les enjeux en faveur du climat et de la nature les plus matériels et à l'accompagnement par le Groupe de ses clients par des outils adaptés (démarches proclimat et pronature).

Acteurs énergétiques

Un cadre analytique visant à apprécier la trajectoire bas carbone et résiliente aux changements climatiques des acteurs du secteur électrique a été défini par le Groupe en 2024. L'enjeu est désormais de développer l'accompagnement des acteurs électriques sous la forme de prêts transformationnels et ainsi de mieux soutenir la sortie des énergies fossiles.

Entreprises privées

Filiale du groupe AFD, Proparco accompagnera ses clients dans la définition de feuilles de route bas carbone ou plans de transition. Elle les soutiendra dans la mise en œuvre de mesures nécessaires à une transformation cohérente avec les trajectoires de transition nationales et les objectifs globaux de l'Accord de Paris. Cette démarche concernera en particulier les secteurs industriels et manufacturiers (ciment, acier, textile, par exemple), mais aussi à l'agro-industrie et les services (hôtellerie, hôpitaux, par exemple). Cette approche se basera en partie sur différentes initiatives, visant la neutralité carbone d'acteurs à l'horizon 2050 – tels que la *Science Based Targets Initiative* –, qui seront le plus possible contextualisées. Cette approche centrée sur les enjeux d'atténuation sera élargie aux problématiques d'adaptation et de biodiversité.

Les appuis aux plans nationaux intégreront, au-delà de l'atténuation, les dimensions de développement résilient et favorable à la nature

Collectivités locales

Les collectivités locales sont des acteurs centraux dans la transition vers des systèmes bas carbone, résilients et favorables à la nature. Le Groupe s'engage aux côtés des autorités locales dans la définition et la mise en œuvre de politiques durables (planification, données cartographiques, approches participatives, etc.), de développement de services accessibles à tous ainsi que d'infrastructures résilientes et favorables à la nature, dont les solutions fondées sur la nature (gestion des inondations, connectivité en cas de catastrophe, prévention des risques naturels, etc.). Le Groupe développera des outils d'accompagnement de la programmation financière verte et travaillera au plan local comme national sur le financement de la transition et des investissements portés par ces acteurs. Enfin, il soutiendra le développement d'initiatives de gouvernance locale et inclusive sur le climat et la nature. ●



Axe 3 : mobiliser les acteurs publics, privés, la société civile et l'expertise

Le groupe AFD entend jouer un rôle pour amplifier son action et participer à la mobilisation des forces de changement, de manière à atteindre les attentes fixées dans les accords internationaux.

France. Lors de la conférence UNOC3 à Nice en juin 2025, le projet Great Ocean a été signé avec WWF France pour protéger les espèces marines emblématiques du plateau des Guyanes, comme les tortues luth et les dauphins, lutter contre la pêche illégale et mobiliser les communautés locales en faveur d'une économie bleue durable.

Pour atteindre ses objectifs et accélérer la transformation des économies, le groupe AFD s'est fixé cinq canaux prioritaires et complémentaires :

- mobiliser les banques publiques de développement ;
- engager le secteur privé, pour accroître et réorienter qualitativement des ressources additionnelles ;
- consolider et amplifier les cofinancements des acteurs multilatéraux et des partenaires européens ;

► impliquer les citoyens et citoyennes, la société civile et les jeunes ;

► stimuler les savoirs, l'innovation et l'expertise.

MOBILISER LES BANQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les banques publiques de développement sont des acteurs essentiels pour agir en faveur de la transition. En s'appuyant sur des mandats nationaux de développement, elles participent à combler certaines failles de marché, par la mobilisation de ressources financières de long terme, le déploiement d'initiatives contracycliques de soutien à l'économie et, plus largement, la diffusion de bonnes pratiques auprès des systèmes financiers nationaux. Le Groupe poursuivra son ambition de mobiliser ses pairs au travers de l'*International Development Finance Club* (IDFC), rassemblant 26 banques de développement, et de l'initiative Finance en Commun (FiCS), dont il accueille les deux secrétariats.

Le Club IDFC : un socle de collaboration Nord/Sud pour la planète

Agenda climat

Le Groupe restera particulièrement actif au sein du Club IDFC pour contribuer au suivi de la déclaration de l'Ambition⁽²⁸⁾ diffusée à la COP26, qui vise à mettre fin au financement à l'international de nouveaux projets de centrales électriques à charbon sans capture de carbone et à atteindre un engagement financier de 1 300 milliards de dollars de finance verte sur la période 2019-2025. Il continuera à encourager ses pairs à adopter et mettre en œuvre des stratégies alignées sur l'Accord de Paris. Il aidera IDFC à promouvoir le financement d'interventions transformationnelles par les banques publiques de développement, dans la continuité de la contribution du Club aux travaux sur le NCQG et du dialogue de Charm el-Cheikh (sur l'alignement des flux financier à l'Accord de Paris – art. 2.1c).

Agenda nature

Plus récente et donc actuellement plus faiblement intégrée par les membres IDFC, l'AFD soutiendra la mise en œuvre et la redevabilité de la déclaration du Club, faite à la COP15. Cette déclaration concerne l'alignement des flux financiers avec le Cadre mondial pour la biodiversité et la mobilisation de plus de 100 milliards de

(28) International Development Finance Club (IDFC), *IDFC State of Ambition*, 2021.

dollars de finance biodiversité sur cinq ans, d'ici 2027. Elle encouragera les membres IDFC à adopter des stratégies ambitieuses et à favoriser la convergence des sujets sur le climat et la nature, notamment par le biais de la promotion des solutions fondées sur la nature.

Facilité d'IDFC

Cet engagement au sein de ces deux groupes de travail s'articule avec les activités structurantes de la Facilité d'assistance technique d'IDFC : renforcement de l'expertise climat et nature des membres du Club, échanges d'expérience et de connaissances, coconstruction de projets climat/nature.

FiCS : vers une nouvelle structuration de l'architecture financière internationale

En 2020, l'AFD a lancé l'initiative Finance en Commun (FiCS), qui rassemble plus de 520 banques publiques de développement, représentant 12 % de l'investissement mondial public et privé. Cette initiative a porté la voix des banques publiques de développement sur la scène internationale et a réussi à faire reconnaître leur rôle unique et leur potentiel inexploité pour financer les ODD, en particulier le climat et la nature. L'AFD, qui accueille le secrétariat général du FiCS, cherchera

à renforcer les dialogues entre les principaux réseaux de l'écosystème financier, c'est-à-dire les banques publiques de développement, les régulateurs réunis au sein du réseau de banques centrales pour le verdissement du système financier (NGFS) et les acteurs privés – notamment au travers de la coalition *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (GFANZ) –, ainsi que les principales instances de gouvernance internationale (G20 ou les Nations unies). Elle encourage aussi l'échange de bonnes pratiques, la publication de travaux de recherche et le maintien d'une dynamique partenariale forte, qui se matérialise chaque année lors des Sommets FiCS.

L'AFD continuera à s'impliquer dans les coalitions de Finance en commun sur les océans (*Ocean Positive Coalition*), l'adaptation (*Adaptation and Resilience Investors Collaborative*) et l'alignement sur l'Accord de Paris (*Financial Institutions Group on Aligning Financial Chains with the Paris Agreement*). Enfin, l'initiative sera également porteuse de solutions novatrices pour les banques publiques de développement, à travers son *Financial Innovation Lab*, afin de mobiliser de nouvelles ressources pour la finance en faveur du climat et de la nature.

MOBILISER LA FINANCE PRIVÉE DE FAÇON PLUS SYSTÉMIQUE

Afin de favoriser la réorientation des investissements en faveur des transitions bas carbone, résilientes et favorables à la nature, le Groupe vise à accroître son effet de réorientation de la finance privée. Pour cela, sa filiale Proparco adoptera une approche active, autour de trois priorités : le transfert de risque, le positionnement en investisseur de référence (*Anchor Investor*) et la structuration et l'innovation de marché. L'objectif est d'accompagner la transformation progressive des marchés, d'attirer les investisseurs et partenaires avec de nouvelles solutions, y compris de partage des risques (*blending*), pour accroître les volumes de capitaux privés vers les investissements en faveur du climat et de la biodiversité.

Améliorer l'environnement des affaires

Mobiliser la finance privée n'est pas uniquement une question d'instruments, mais suppose de réunir l'ensemble des conditions propices à l'investissement privé (*enabling environment*). L'enjeu est de construire des stratégies d'engagement à long terme entre les autorités publiques et le secteur privé, pour créer un environnement propice au développement de l'investissement privé. Cela passe par des appuis à des réformes



Arménie. Proparco et ACBA Bank soutiennent les PME du secteur agricole, qui jouent un rôle clé dans la création d'emplois et l'accès aux biens de première nécessité. À Mrgashen, des infrastructures modernes comme des bassins d'irrigation et des équipements de serre renforcent la résilience des exploitations rurales.

institutionnelles (renforcer la gouvernance, la régulation, la planification, l'assainissement des finances publiques, la transparence et la prévisibilité des régulations) et le soutien à des initiatives qui facilitent les partenariats publics-privés. Cela passe également par l'accompagnement des acteurs privés pour faciliter l'accès aux financements et rendre les investissements plus attractifs (Proparco). Le Groupe peut jouer un rôle déterminant en renforçant l'accompagnement technique et institutionnel, notamment par la mise à disposition des expertises pour la mise en place de réformes réglementaires, le renforcement des capacités locales et l'amélioration continue de la gouvernance (Expertise France). Il est donc crucial que l'AFD, Proparco et Expertise France travaillent en étroite collaboration, afin d'optimiser les synergies et maximiser l'impact des opérations.

Augmenter la part des obligations durables

Le Groupe investit sur le marché des obligations vertes depuis 2014. Il poursuivra le

verdissement de son financement sur les marchés, en continuant d'émettre des obligations ODD selon les exigences de son cadre d'émissions obligataires durables. Pour les prochaines années, il se fixe l'ambition d'augmenter régulièrement la part des emprunts obligataires ODD dans son financement. L'objectif est d'atteindre un financement totalement durable à moyen terme, au titre de son activité et en cohérence avec son alignement sur l'agenda 2030.

Le Groupe entend contribuer à la réorientation des flux financiers et mobiliser tous les acteurs, publics et privés

Enfin, il assurera une gestion active du portefeuille et cherchera, via des échanges avec ses pairs, des moyens pour libérer de la capacité financière dans les pays concentrant les plus fortes expositions aux changements climatiques (rachat de dette, garantie, assurance, etc.). Le Groupe vise à renforcer sa stabilité financière face aux chocs et aux risques climatiques.

Mobiliser les financements dits « novateurs »

En matière de préservation et de restauration de la nature, le Groupe contribuera à développer

Développer les marchés carbone au service du développement durable

La finance carbone, en forte croissance depuis 2019, représente un important potentiel de financements nouveaux, issus du secteur privé, axés sur le long terme vers des projets d'atténuation et, plus globalement, de développement durable. Pour mobiliser ces nouvelles ressources au bénéfice de ses partenaires, l'AFD s'est dotée en 2023 de principes d'intervention dont les piliers sont les suivants : contribution réelle aux trajectoires de décarbonation, recherche de cobénéfices (biodiversité et sociaux), robustesse du suivi-évaluation et renforcement de l'expertise locale.

Le groupe AFD déploiera une offre adaptée aux besoins de ses partenaires et des pays, en préparant ou facilitant des projets recourant à la finance carbone, en investissant dans des fonds dédiés, en accompagnant la définition de stratégies nationales et de cadres réglementaires issus de l'article 6 de l'Accord de Paris, ou encore en contribuant à une meilleure transparence et gouvernance des marchés.



Sénégal. Le programme AdaptAction de l'AFD renforce la résilience des zones côtières de Saint-Louis et de Casamance face aux changements climatiques. Des épis perméables ont été installés à Diogué, Carabane et Kafar pour favoriser le captage sédimentaire et restaurer les plages.

des instruments financiers, tels que les crédits carbone à haute valeur ajoutée, les paiements pour services écosystémiques, les certificats biodiversité, « dette contre nature » (*nature debt swap*) ou obligations « nature ».

En matière d'adaptation, de réduction et de gestion des risques de catastrophes et de réponses aux pertes et préjudices, il s'agira de mieux cerner la typologie de risques et d'explorer le développement d'outils, instruments financiers et d'accompagnements. L'objectif est de répondre à ces risques et réduire les vulnérabilités des pays partenaires et de leurs populations. Cela pourra passer par des instruments financiers tels que les *debt for resilience swaps*, prêts très concessionnels vulnérabilité, prêts contracycliques, clauses de suspension du service de la dette en cas d'événements climatiques et mobilisation des mécanismes assurantiels.

AUGMENTER LES RESSOURCES EXTERNES

Partenariats et mobilisation de fonds délégués concessionnels

Les partenariats sont une priorité du groupe AFD. Fort d'un bilan de sept projets cofinancés à hauteur de 600 millions d'euros depuis 2016, le Groupe poursuivra sa mobilisation du Fonds vert, ainsi que des principaux fonds pour le climat et pour la nature.

Il participera et encouragera les réflexions engagées au niveau européen pour mener à bien la

transition bas carbone, résiliente et favorable à la nature. Pour ce faire, il partage son expérience notamment via les réseaux dans lesquels il joue un rôle moteur :

- le *European Development Finance Institutions* (EDFI), auquel Proparco participe ;
- le Réseau des praticiens (*Practitioners' Network*), auquel Expertise France participe ;
- le réseau des bailleurs européens bilatéraux (*Joint European Financiers for International Cooperation – Jefic*), auquel l'AFD participe.

Cette coopération se traduit par des cofinancements, des partenariats stratégiques et des échanges de compétences visant à maximiser l'impact de leurs actions respectives. Les opportunités renouvelées par l'approche *Team Europe*, notamment via les initiatives au niveau national et régional (*Team Europe Initiative Natur'Africa*, *Team Europe Initiative Adaptation*) seront poursuivies.

Fondations philanthropiques

Le Groupe entend construire de nouveaux partenariats opérationnels et financiers. Les fondations philanthropiques internationales (représentant 9,6 milliards de dollars en 2020) constituent aussi des partenaires importants, permettant de financer des projets dans une logique de complémentarité. Le dialogue avec les fondations sera intensifié pour développer ensemble des programmes communs.

MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES CENTRES DE RECHERCHE ET LES THINK TANKS

L'engagement des forces citoyennes et de la société civile est un levier d'action primordial. Le renforcement de partenariats stratégiques avec les organisations de la société civile (OSC), les centres de recherche et les *think tanks*, spécialistes du climat et de la biodiversité, du Nord et du Sud, permettra de :

- conduire un dialogue structuré ;
- soutenir des approches novatrices sur le terrain et des expérimentations dans une logique *bottom-up* ;
- d'améliorer les pratiques du Groupe ;
- de solliciter des regards extérieurs dans les débats sur les politiques publiques.

Partenariats avec les OSC

Le groupe AFD approfondira encore son partenariat stratégique avec les OSC. Le dispositif Initiative-OSC, qui finance les organisations de la société civile, les encouragera encore davantage à intégrer les enjeux climat et nature au sein de leurs programmes, à travers :

- un renforcement de l'expertise interne des OSC et de leurs stratégies en matière de responsabilité climatique et environnementale (accompagnement de pair à pair, élaboration puis mise en œuvre de feuille de route bas carbone, réduction de l'empreinte environnementale des organisations) ;
- des appuis en faveur de la structuration et du renforcement des OSC de biodiversité en France (dont les Outre-mer) et à l'international ;
- des appuis aux OSC dans leur travail de plaidoyer et de production d'analyses sur les politiques climatiques et environnementales des États et du secteur privé.

Il est aussi indispensable d'accompagner les OSC dans le renforcement de leur expertise

en matière de climat et d'environnement dans les pays présentant de fortes vulnérabilités aux changements climatiques et dans les pays les plus pauvres. Porter les voix des citoyens de ces États est primordial. Des consultations, échanges de bonnes pratiques et dialogues réguliers seront menés par le Groupe. Cela inclut notamment l'animation d'un Comité des partenaires rassemblant, deux fois par an, les ministères, la société civile, les acteurs privés et institutionnels. Un groupe de partage d'expériences sera également mis en place pour aborder la responsabilité environnementale des organisations et la mise en œuvre de projets de solidarité internationale favorables à la nature et au climat.

Mobilisation citoyenne

Dans le cadre du mandat confié par le CICID de 2016, le Groupe s'engage à renforcer son action de sensibilisation des jeunes citoyens français aux enjeux de climat et de nature. Cette action se déploie à travers son engagement avec le monde éducatif, son soutien aux OSC qui y contribuent, ainsi que les contenus qu'il diffuse. Le Groupe appuiera également le développement de l'éducation aux changements climatiques dans les pays d'intervention.

Le dispositif OSC étudiera également la possibilité de soutenir l'action des OSC en faveur de la prise de conscience et de la mobilisation vers des changements de comportement des citoyens²⁹.

SOUTENIR LES SAVOIRS, L'INNOVATION ET L'EXPERTISE

Il s'agit pour le Groupe de soutenir et de valoriser les savoir-faire, les savoir-être, les innovations et les compétences utiles à la réalisation des transitions. Par l'action d'Expertise France, du Campus groupe AFD, de ses propres experts et par le financement de la recherche et de l'innovation, le Groupe mobilisera l'expertise nécessaire pour accompagner ses partenaires au plus près de leurs besoins. Il s'attachera, dans toutes les composantes de son action, à mobiliser l'expertise et les savoirs français, dans une posture de partage et sans l'imposer à ses partenaires.

(29) Par exemple : l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), le commerce équitable, le changement des modes de consommation en lien avec les enjeux climat et nature, l'orientation de l'épargne vers des fonds verts ou encore le rachat d'espaces forestiers ou de terres à protéger via des associations.



Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'Union européenne finance un ambitieux programme visant à concilier foresterie, biodiversité et lutte contre les changements climatiques. Il est mis en œuvre par Expertise France, le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Renforcer l'approche « Groupe » avec Expertise France

Le Groupe pourra notamment s'appuyer sur sa filiale Expertise France pour mobiliser au-delà de ses propres équipes *via* :

- la mise à disposition d'expertises techniques publiques et privées spécifiques, adaptées en fonction des contextes (internationale, sous-régionale et nationale, perlée, résidente au sein de la maîtrise d'ouvrage), y compris d'expertise publique française ;
- la mobilisation d'acteurs et la mise en réseau favorisant le partage d'expériences entre pairs, les échanges de pratiques, l'animation partenariale et les coalitions d'acteurs ;
- le soutien à des projets pilotes, par le biais de subventions et la mise en œuvre d'expérimentations collectives ;
- le développement de l'intelligence institutionnelle à travers le réseau d'experts (experts techniques internationaux – ETI et assistants techniques) positionnés au cœur des institutions nationales, régionales et internationales pour être au plus proche des besoins.

Avec Expertise France, l'AFD fortifiera sa collaboration en format « groupe » sur les thématiques planète. Il assurera la promotion d'offres complémentaires d'assistance technique, d'appui au dialogue de politique publique, de renforcement de capacités³⁰. Par ailleurs, Expertise France étant déjà actif dans le dialogue sur les politiques publiques climat et nature, dans le cadre de ses projets financés par l'Union européenne, des synergies seront renforcées avec les appuis de l'AFD pour identifier des effets de levier et faire de la capitalisation croisée.

Mobiliser les savoirs et l'innovation pédagogique avec le Campus groupe AFD

Alors que l'atteinte des limites planétaires ouvre un espace d'incertitude et de risque majeur pour le futur de l'humanité, une dissonance entre nos convictions, souvent favorables à la protection de la planète, et notre résistance au changement existe indéniablement. Pourquoi, face à la catastrophe annoncée, ne sommes-nous pas capables de transformer, individuellement et collectivement, nos manières d'habiter le monde ? « *Nous ne croyons pas ce que nous savons* », dit le philosophe Jean-Pierre Dupuy. Le cerveau nous joue des tours. Depuis notre plus jeune âge, nous n'acquérons pas les savoirs et les compétences qui nous aideraient à déjouer ces tours, à prendre conscience de nos limites, à sortir de nos croyances et schémas mentaux pour inventer des voies nouvelles. C'est la raison pour laquelle il est si important d'accompagner l'activité opérationnelle d'une offre de formations adaptée aux défis transformationnels – non pas des formations traditionnelles, qui n'affectent ni nos compréhensions ni nos résistances, mais des formations qui déclenchent des prises de conscience et un passage à l'action.

La transition écologique et climatique réclame de transformer en profondeur nos compréhensions, nos paradigmes, nos modèles et, en particulier, de repenser la notion de développement et ses déclinaisons. L'ensemble des champs de la connaissance est concerné, et le choix des savoirs et compétences à acquérir comme la manière de les apprendre sont essentiels : apprendre la complexité, la modestie, l'écoute, la réflexivité ; écouter ses émotions, ses intuitions ; apprendre en faisant ; apprendre des autres ; apprendre à sortir des imaginaires et à inventer du nouveau, en collectif.

Université d'entreprise, le Campus groupe AFD offre au public interne et aux partenaires et

clients une palette de formations que, le plus souvent, il coconstruit avec des partenaires pédagogiques du Sud. Ces parcours visent l'acquisition de compétences techniques et métiers, mais aussi et surtout la prise de conscience de la complexité des défis liés aux transitions et le renforcement des compétences indispensables à la conception et à la mise en œuvre de la transformation.

Le Campus propose ainsi différents parcours pédagogiques, parfois digitaux, parfois hybrides, fondés sur la mobilisation de la tête, mais aussi du corps et du cœur, autour de thématiques clés comme la lutte contre la perte de biodiversité (programmes d'accompagnement de porteurs de projets pronature en Afrique), le soutien au vivant (résidences dans le cadre de soutiens à des festivals ou des réseaux), la sécurité alimentaire et l'horizon de durabilité, la finance climat, les risques financiers liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité, ou encore les transitions énergétique et écologique.

Ces formations s'adressent aux agents du groupe AFD et aux partenaires et clients, qu'ils viennent des banques publiques de développement ou soient des entrepreneurs, des artistes, des acteurs de la société civile ou des représentants de l'administration et des gouvernements. Des formations mêlant les publics, comme une résidence en Colombie avec des banques du réseau IDFC et des collègues, seront de plus en plus fréquemment proposées. En partenariat et coconstruction, le Campus poursuivra le développement de son offre à destination de ces différents acteurs.

Recherche et innovation : anticiper pour mieux orienter nos actions

L'AFD pourra par ailleurs s'appuyer sur ses capacités de recherche interne et son réseau de partenaires de recherche au Nord comme aux Suds pour contribuer aux objectifs planète du Groupe. À travers des partenariats de recherche équitables mobilisant des équipes pluridisciplinaires et ses outils de dialogue de politique publique (GEMMES, ESTEEM ou ESGAP), elle s'attachera à caractériser les trajectoires de long terme, à étudier les dimensions justes des transitions et à s'interroger sur les modalités de gouvernance nécessaires pour accompagner les transformations économiques, sociales et environnementales de ses pays d'intervention. Les résultats de recherche produits seront systématiquement coconstruits avec ses partenaires et mis en débat pour alimenter

Renforcer les liens avec le FFEM

L'AFD entretient un partenariat étroit avec le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), fondé sur une complémentarité stratégique entre innovation et changement d'échelle. Le FFEM joue un rôle de laboratoire d'expérimentation en soutenant des projets pilotes novateurs dans les pays en développement, notamment dans les domaines du climat, de la biodiversité, des territoires durables ou encore de l'économie circulaire. Dans la continuité de ce qui était déjà fait, en s'appuyant sur les retours d'expériences, les leçons apprises et les résultats concrets issus de ces projets, l'AFD pourra encore identifier des solutions prometteuses et éprouvées, et les intégrer dans des programmes ou financements de plus grande ampleur. Cette dynamique permet de favoriser le passage à l'échelle de solutions environnementales et sociales à fort impact.

des dialogues de politique publique à différents niveaux (international, national et local). L'AFD pourra également compter sur ses instruments de valorisation (collections Éditions AFD, *podcasts*, événements, etc.) pour diffuser les savoirs produits auprès des acteurs, tant de la recherche que de l'action publique et du financement du développement. ●



Philippines. Le projet Shark Fin Bay aide les communautés locales à gérer durablement des aires marines protégées. Il est soutenu par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), instrument financier au service de l'environnement mondial et du développement durable géré l'AFD.



Axe 4 : poursuivre l'évolution de nos pratiques internes

Les trois premiers axes de cette feuille de route traitent des contributions directes et indirectes du groupe AFD à l'agenda Planète. Ce quatrième axe traite de la façon dont le Groupe doit évoluer pour porter ses ambitions en matière de climat et de nature.

France. Atelier Fresque du climat dans les locaux du Campus AFD à Marseille, pour les équipes de la division Innovation, Stratégie et Recherche (ISR).

Pour incarner ses engagements, le groupe AFD fait évoluer ses pratiques internes. Mobilisation des équipes, structuration de l'expertise, renforcement des compétences : autant de leviers pour assurer la cohérence de ses actions et une meilleure redevabilité.

DES RESSOURCES HUMAINES ENGAGÉES ET FORMÉES

Les équipes du Groupe sont fortement engagées en faveur de cet agenda Planète, dans toutes les filiales, toutes les directions exécutives et toutes les géographies. Le Groupe s'appuie sur cette force pour mener ses actions.

Il s'engage à en renforcer les capacités internes sur le climat et la nature via la structuration de sa plateforme sectorielle et son offre d'animation et de formation associée.

Structurer les plateformes transversales climat et nature

Les plateformes transversales climat et nature proposeront une offre d'animation des savoirs et de formations à destination des agents de l'ensemble du Groupe, en interaction avec les plateformes sectorielles. Cette offre vise à :

- finaliser et diffuser l'offre de service de l'équipe AFD transversale climat et nature en appui à l'ensemble du Groupe, en lien avec les équipes de Proparco et d'Expertise France ;
- conforter le déploiement d'appuis renforcés et mettre à jour les Ruches biodiversité et climat ;
- construire l'animation des chargés de mission ODD transversaux sur les compétences climat et nature, les chargés de mission régionaux climat et nature et les chargés de mission régionaux AdaptAction ;
- animer les échanges et groupes de travail au sein du Groupe, pour améliorer les échanges de pratiques.

Renforcer notre formation interne

L'offre de formation des agents du Groupe sera encore renforcée : plus d'une dizaine de sessions de formation par an seront organisées (formation de nouveaux arrivants, formations régionales au bénéfice des agents du réseau et du siège, sur trois jours). Pour assurer l'atteinte des nouveaux objectifs concernant la biodiversité, une offre de formations a également été développée. Il s'agira de poursuivre cet effort de formation afin de diffuser auprès de tous les agents les connaissances minimales et de mieux les mobiliser, au travers d'une offre renouvelée développée avec le Campus groupe AFD.

Mobiliser notre réseau de référents

Afin de promouvoir l'expertise climat et nature au sein du Groupe, un réseau de référents climat et nature a été progressivement structuré, regroupant aujourd'hui plus de cent agents issus de l'ensemble des directions du siège,

des directions régionales et agences de l'AFD, d'Expertise France et de Proparco. Ces agents constituent un relais précieux pour diffuser des informations, appuyer le pilotage des objectifs et l'application de la stratégie climat et nature, et étoffer l'expertise des équipes.

CONCRÉTISER NOTRE
AMBITION RENOUVELÉE

Renforcer les outils et les méthodes
de l'ensemble du Groupe

Processus central permettant de garantir et de suivre l'alignement sur l'Accord de Paris de nos opérations³¹, le dispositif Analyse et Avis de développement durable (AADD)³² intègre d'ores et déjà les principes clés des analyses d'alignement par ses dimensions « biodiversité³³ et climat, atténuation et résilience³⁴ ». Tout projet du groupe AFD recevant une note négative sur les dimensions climat ou nature à l'octroi sera jugé non aligné³⁵.

Expertise France a progressé dans l'évaluation qualitative de ses projets en phase d'instruction en mettant en place, depuis fin 2022, une analyse interne « objectifs de développement durable ». L'agence a capitalisé sur sa première année complète d'opérationnalisation du processus ODD et a profité de 2024 pour revoir les dimensions climat (atténuation/adaptation) de la grille, afin de les adapter aux caractéristiques opérationnelles du métier d'opérateur pour une meilleure appréciation climat des projets de l'agence. Expertise France progressera dans l'intégration qualitative des enjeux liés à l'environnement et à l'adaptation dans les phases de conception des projets.

L'alignement au Cadre mondial pour la biodiversité nécessite que le groupe AFD développe l'ensemble de ses lignes directrices sectorielles en construisant à partir du dispositif AADD³⁶. Tout en veillant à la cohérence d'ensemble, les spécificités des clients (en particulier les acteurs privés) et des cycles d'instruction de chaque entité du Groupe seront prises en compte dans l'évolution du cadre d'analyse et dans son calendrier d'application, qui visera une priorisation de certains secteurs³⁷.

L'ambition d'une finance transformationnelle devra également se décliner dans nos outils et méthodes, notamment avec une mise à jour des critères des notes + 2/+ 3 des dimensions biodiversité, atténuation et adaptation du dispositif Analyse et Avis de développement durable.

Maîtriser les risques
à l'échelle des projets

Maîtriser et réduire les impacts négatifs de nos projets est une brique essentielle de la cohérence de nos activités, encadrée par trois outils dont le déploiement sera poursuivi :

► le suivi des risques environnementaux et sociaux : pour la biodiversité, le Groupe continuera à appliquer l'approche « éviter, réduire, compenser » à l'échelle des projets, en conformité avec l'application des standards environnementaux et sociaux du groupe Banque mondiale³⁸ visant un objectif « zéro impacts résiduels négatifs ou irréversibles sur la nature » ;

► les outils d'analyse des risques physiques climatiques, à l'échelle des projets, seront déployés par l'AFD et Proparco ;

► une sélectivité accrue : la publication de la liste d'exclusion du groupe AFD, renforcée en janvier 2023, fournit un cadre de sélectivité permettant d'écarter des catégories de projets à fort risque de désalignement, en particulier ceux entraînant un impact résiduel négatif et/ou irréversible sur des habitats critiques³⁹.

INTÉGRER PLEINEMENT LES
RISQUES CLIMAT ET NATURE DANS
LA GESTION DU PORTEFEUILLE

Depuis 2017, le Groupe a engagé un travail d'intégration des risques financiers climatiques, tant physiques que de transition, dans ses processus d'analyse de risque de ses clients, en complément de l'échelle projet analysée lors des instructions.

Risques climatiques :
généraliser nos méthodes

Une méthode d'évaluation des risques physiques et des outils opérationnels a été déployée depuis 2020 et permet au Groupe de mesurer systématiquement ses risques, client par client (souverain et non souverain). Depuis 2024, le Groupe analyse également les risques de transition. Ces analyses alimentent désormais systématiquement les rapports risque pays.

Risques nature : développer
nos méthodes

L'analyse des dépendances de nos clients aux services écosystémiques est en cours de déploiement, sur les activités souveraines et



Turquie. Dans sept pays du pourtour méditerranéen, un projet financé par l'AFD et porté par l'association Tour du Valat renforce la gestion durable des zones humides méditerranéennes en mobilisant la société civile et les autorités locales. Il a notamment soutenu les acteurs du delta du Kizilirmak en Turquie.

non souveraines de l'AFD. Ces analyses doivent être complétées pour certains types d'acteurs (collectivités locales notamment). Elles devront à terme intégrer la connaissance au niveau des territoires de l'état des écosystèmes pour mieux qualifier le risque. À l'échelle du portefeuille de projets souverains, les équipes travaillent sur une évaluation de l'état de la biodiversité par pays, avec l'ambition d'intégrer ces travaux dans les analyses macroéconomiques et les fiches pays. La définition d'une méthode pour l'évaluation du risque de transition biodiversité/nature sera également finalisée au cours de cette feuille de route.

Un déploiement à finaliser

Les méthodes d'analyse des risques financiers climatiques et nature de toutes nos activités sont en cours de déploiement à l'AFD et doivent être déployées par Proparco. L'exposition du groupe AFD est évaluée, suivie et rendue publique par le biais de rapports bisannuels sur le climat sur le modèle du rapport à la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) depuis 2021. Ce travail est conduit par l'AFD sur la biodiversité, via la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD), depuis 2025 sur les données 2024. D'ici 2028, le groupe AFD sera en capacité d'analyser, d'intégrer et de reporter sur l'ensemble de ses risques financiers climatiques et de biodiversité.

Le cadre d'appétence au risque intégrera, notamment et à terme, des indicateurs climatiques – et éventuellement relatifs à la nature. Les impacts

éventuels sur les politiques de crédit devront être déterminés. Compte tenu de notre mandat de développement, qui vise à accompagner nos partenaires face à ces défis, la politique de provisionnement, de tarification et de mobilisation de l'effort financier de l'État devra être affinée.

ESTIMER, SUIVRE ET ÉVALUER
NOS RÉSULTATS, POUR
UNE MEILLEURE REDEVABILITÉ

Estimer *ex ante* les résultats
de nos interventions

Le Groupe s'engage à renseigner systématiquement, pour tous projets affectés avec cobénéfices climat ou biodiversité directs, un indicateur *ex ante* de mesure des résultats de ses financements⁴⁰. Il poursuivra également la mesure *ex ante* des émissions de gaz à effet de serre absolues, relatives et évitées de ses projets affectés.

Mesurer et évaluer les résultats

Le Groupe s'engage à renforcer le suivi et l'évaluation des projets afin d'améliorer encore la prise en compte des enjeux de climat ou de biodiversité. Pour les projets à cobénéfices climat et biodiversité, les indicateurs de mesure des résultats estimés *ex ante* seront suivis *ex post*. Dans le cadre de la programmation des évaluations, l'AFD analysera les résultats en matière d'atténuation, d'adaptation et de préservation de la nature, de projets significatifs ou jugés

(40) Par exemple, « nombre de personnes dont la résilience climatique a été renforcée », « surfaces bénéficiant d'une action de conservation de la biodiversité et dont l'état des écosystèmes a été amélioré ».



Madagascar. Les communautés de base (VOI) jouent un rôle clé dans la gestion des aires protégées et le développement d'activités génératrices de revenus, comme l'apiculture. Grâce aux contrats de transfert de gestion des ressources naturelles, elles assurent localement la conservation et la valorisation durable des espaces naturels.

fragiles et priorités par les équipes projets (y compris la division climat et nature). Des évaluations au champ large (couvrant des grappes de projets et des évaluations d'impacts) seront menées avec un focus particulier sur les enjeux climat et biodiversité. Expertise France, en tant qu'opérateur, renforcera ses processus de suivi, d'évaluation et de capitalisation, en veillant à intégrer des indicateurs pertinents liés au climat et à la biodiversité.

Évaluer les opérations transformationnelles

Le développement des approches transformationnelles, qui inclut l'accompagnement des acteurs dans leurs transitions, nécessite la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation permettant de mieux qualifier l'efficacité de ces approches, y compris pour les prêts de politiques publiques ou les prêts transformationnels. Ces outils devront refléter la variété des effets soutenus ou leur intensité. Les trajectoires bas carbone, résilientes et favorables à la nature étant particulièrement mesurables au niveau des pays, certaines évaluations pays du Groupe pourront inclure une analyse des effets transformationnels des actions de l'AFD

sur ces trajectoires. L'objectif est d'enrichir la redevabilité en matière de climat et de nature du groupe AFD.

Utiliser l'approche géospatiale au service du suivi-évaluation

L'utilisation de la vision spatiale et de la planification de l'usage des sols dans le temps est une approche nécessaire pour répondre aux enjeux climat et nature. L'imagerie satellite est un outil au service de l'approche géospatiale et fait partie des techniques employées par l'AFD. Elle sera déployée dans une phase pilote sur deux à trois projets d'adaptation et de conservation par an. Des outils d'aide au suivi de la dynamique d'occupation des sols et de planification de leur usage seront également intégrés aux programmes agricoles, forestiers ou autres usages des sols. L'objectif est d'intégrer les données géospatiales dans les processus de planification des partenaires.

Rechercher une meilleure redevabilité

Le Groupe renforcera sa transparence sur ses activités climat et nature tant d'un point de vue

quantitatif que qualitatif. C'est non seulement un devoir de redevabilité sur son activité mais également une obligation réglementaire qui se renforce.

Le rapport de durabilité du Groupe rassemble l'ensemble des éléments publiés au titre de la Directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD). En application des directives européennes, le climat ainsi que la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E1 et E4) ont été retenus comme des thèmes matériels pour le Groupe, qui complètera donc son rapport sur ces enjeux. Ce rapport permettra aussi de rendre compte du respect de nos engagements d'alignement.

Le Groupe continuera à enrichir la plateforme *Open data* avec davantage d'informations sur ses projets climat et nature, ainsi qu'avec la diffusion régulière de fiches projets et résultats *ex post* de ses financements.

Mieux comptabiliser la finance climat et nature

Le Groupe affinera au fil de l'eau ses méthodologies de comptabilisation de la finance climat en lien avec les « principes communs de comptabilité du financement climatique » sur l'atténuation⁴¹ et l'adaptation⁴², portés par les membres d'IDFC et des banques multilatérales de développement. Pour la finance biodiversité, l'AFD est le premier bailleur à avoir mis en place une méthodologie spécifique de calcul plus fine que le marqueur biodiversité du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le Groupe affinera encore cette méthode de comptabilisation sur la base de retours d'expériences (y compris en provenance d'autres banques publiques de développement) pour gagner encore en précision sur la comptabilisation de ses financements biodiversité.

Adapter nos reportings aux normes internationales sur les risques climat et nature

L'évolution réglementaire, en France et dans l'Union européenne est très rapide. Outre la

mise en œuvre de la CSRD et du *reporting* de durabilité, à l'horizon 2026, les réglementations prudentielles (pilier 3 ESG de CRR3 et CRD6) prévoient de demander des métriques d'intensité carbone des interventions/clients financés. Sur les risques physiques, ces réglementations demandent de fournir des informations sur la part de l'encours du Groupe exposé aux impacts chroniques et aigus. Par ailleurs, la taxonomie verte européenne conduira le Groupe à évaluer des ratios d'activités (ratios réglementaires et volontaires). Il adaptera son système de *reporting* pour mieux informer sur ces exercices de redevabilité sur les projets et les clients, et intégrer à son organisation les moyens de traitement de ces données. La qualité de cette redevabilité constitue un enjeu stratégique fondamental pour rendre compte de la solidité de son activité et renforcer la confiance des marchés financiers.

UNE POLITIQUE INTERNE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS RENFORCÉE

Le Groupe mesure son empreinte carbone directe (scope 1 et 2) et procède depuis 2007 à la compensation d'émissions de gaz à effet de serre *via* l'achat de crédits carbone. Il veille à contenir ses consommations de fluides (eau, énergie) et favorise des modes de déplacement doux de ses collaborateurs *via* la mise en place du forfait mobilité durable.

Le Groupe s'est fixé en 2025 un objectif de réduction, à l'horizon 2030, de l'empreinte carbone et environnementale de ses pratiques internes. Cela impliquera principalement une réduction des émissions liées aux déplacements et des progrès sur les achats et le numérique.

Cette réduction des émissions constitue un engagement de l'ambition de responsabilité sociétale du Groupe pour 2025-2030. Elle nécessitera la mobilisation de tous. Il intégrera également une démarche écoresponsable dans l'ensemble de ses décisions afin de mieux maîtriser l'impact environnemental de ses achats et du numérique.

Enfin, l'AFD poursuivra la réflexion liée à une meilleure prise en compte de la nature dans sa gouvernance. ●

Un objectif de réduction de l'empreinte carbone et environnementale des pratiques internes à l'horizon 2030

(41) African Development Bank Group, Asian Development Bank (ADB), Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB), Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), Banque centrale européenne (BCE), Banque européenne d'investissement (BEI), Banque interaméricaine de développement, Islamic Development Bank (IsDB), Nouvelle Banque de développement, Banque mondiale et International Development Finance Club (IDFC), *Common Principles for Climate Mitigation Finance Tracking*, 2023.

(42) International Development Finance Club (IDFC), *Common Principles for Climate Change Adaptation Finance Tracking*, 2023.

PERSPECTIVES

Une feuille de route prospective et vivante pour la planète

Cette feuille de route planète affirme les ambitions du groupe AFD et définit sa stratégie pour le climat et la préservation de la nature, sur la période 2025-2030. Elle prend en compte les mutations rapides et incertaines du monde afin de promouvoir des trajectoires de développement à la fois durables et résilientes.

Les engagements de la feuille de route doivent permettre au groupe AFD de réaliser le mandat qui lui est confié au service du climat et de la nature, et de le servir dans un contexte troublé où des ruptures brutales et des transformations d'envergure, bien au-delà des schémas de transition, pourront avoir lieu.

La feuille de route se veut une stratégie dynamique. Elle engage l'activité du Groupe dans un mouvement qui acte la nécessité d'accentuer notre attention aux territoires, aux acteurs, aux systèmes, aux politiques publiques et aux processus de changement correspondants, du projet à l'acteur et des acteurs aux systèmes pour l'amplification de nos impacts. La qualité et la profondeur des processus, dans un monde de plus en plus incertain, doivent valoir tout autant que la qualité des résultats.

La feuille de route se veut une stratégie prospective et vivante. Parce que nombre de questions demeurent ouvertes, et qu'il faudra garder une veille active aux nouvelles questions comme aux innovations, sous la pression de l'accélération des enjeux écologiques, sociaux, démocratiques et géopolitiques, ou encore des horizons que laisse entrevoir le développement de l'intelligence artificielle.

Aussi s'agira-t-il, pendant la mise en œuvre de la feuille de route, d'investir pour anticiper déjà les orientations de la suivante. Cet effort de décryptage devra être entrepris par le Groupe avec l'État, ses clients et ses partenaires. Ce travail pourra se nourrir également des nombreuses réflexions des collaborateurs du Groupe pour interroger leurs pratiques professionnelles.



Île Maurice. L'AFD soutient le reboisement de mangroves au pied du Morne Brabant, pour restaurer les écosystèmes côtiers et renforcer la résilience face aux changements climatiques.

Rédaction : Groupe AFD (coordination Julie Vaillé)

Iconographie : Pauline Swierkowski

Coordination : Astrid Robin

Conseil éditorial, mise en pages et infographie : ANIMAL PENSANT

Crédits photographiques :

Couverture : Daouda Corera / AFD
P. 1 : Alfredo Durante / AFD
P. 2-3 : Ayla Mrabet / AFD
P. 5 : UN Biodiversity Flickr
P. 6 : Quentin Furic / AFD

P. 8 : Srishti Bhardwaj / Ofred Studios / Proparco
P. 9 : Sarah Waiswa / AFD
P. 10-11 : Daouda Corera / AFD
P. 13 : Ezra Acayan / AFD
P. 15 : Marcos Pin Mendez / AFD

P. 17 : Pepiang Toufdy / Hanaï Vidéo & Média
P. 18-19 : Ministerio de Hacienda y Crédito Público en Colombia
P. 22-23 : Oliver Petrie / Momentum Production / AFD
P. 25 : Hakob Kotolkyan / AFD
P. 26 : Elina Delord / AFD

P. 28 : Aurore-Alexandra Castellacci / AFD
P. 29 : Corinne Bourbeillon / AFD
PP. 30-31 : AFD
P. 33 : Zeren Erik Yasar / AFD
P. 34 : Falihery-Francisco / AFD
P. 36 : Eshveen Dabee-Digital Kites / AFD

Pour un monde en commun

Le groupe AFD finance et accélère les transitions pour un monde plus juste, sûr et résilient, en s'engageant pour les populations avec ses partenaires, partout dans le monde. Fort de ses entités complémentaires – l'Agence française de développement pour les financements publics, Proparco pour l'investissement privé responsable, et Expertise France pour l'expertise technique –, le Groupe répond à tous les enjeux liés au développement durable.

Engagé dans plus de 160 pays ainsi que dans les Outre-mer, il adapte ses interventions aux réalités du terrain, soutenant activement les initiatives locales. Avec plus de 4 000 projets alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD), le groupe AFD, au nom des Français, mobilise tous les acteurs engagés dans le développement économique et la préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes ou encore la santé mondiale. Du côté des autres, pour un monde en commun.



www.afd.fr

X : x.com/AFD_France - Facebook : [AFDOfficiel](https://www.facebook.com/AFDOfficiel) - Instagram : [afd_france](https://www.instagram.com/afd_france)

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 31 31